AMENAGEMENT DE SITES 1999

«vaut le détour!» les grands sites

MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ICOMOS - FRANCE

L'ATELIER technique des espaces naturels

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS
ATEN
SECTION FRANÇAISE DU CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
ICOMOS

«Vaut le détour !» Les grands sites

Anne Vourc'h
Urbanis

1999

«Asseyons-nous à cette formidable pointe du Raz, sur ce rocher miné, à cette hauteur de trois cents pieds d'où nous voyons sept lieues de côtes. C'est ici, en quelque sorte, le sanctuaire du monde celtique. Ce que vous apercevez par delà la baie des Trépassés est l'île de Sein, triste banc de sable, sans arbre et presque sans abri...
Tous ces rochers que vous voyez sont des villes englouties.»
Jules Michelet

«C'est une montagne et une muraille tout à la fois, c'est l'édifice le plus mystérieux du plus mystérieux des architectes ; c'est le colosseum de la nature ; c'est Gavarnie».
Victor Hugo

«Frais gazon, frais ruisselets, roches mousseuses, grandes ombres des arbres séculaires, toutes ces choses enfin qui donnent tant de charme aux autres montagnes ici sont inconnues et font place à une interminable couche de calcaire fragmentée en écailles, qui fuient sous les pieds avec un cliquetis sec, presque métallique. Les cascades du Ventoux sont des ruissellements de pierrailles.»
Jean-Henri Fabre

«Le Mont Saint Michel, Acropole des brouillards, forteresse mystique, récif qui s'achève en prière...»
Thierry Maulnier

Préface

Hasard de la carrière, ma dernière intervention comme directrice du Parc national du Mercantour, lors du séminaire « accueil, aménagement et gestion des grands sites », a coïncidé avec mon arrivée à la tête de la Direction de la nature et des paysages. Invitée à faire une intervention sur 1'accueil des visiteurs dans la vallée des Merveilles, j'ai conclu la dernière table ronde en présentant nos moyens d'intervention en matière de paysages et de sites.

Au delà de cette expérience personnelle, il apparaît que toute politique d'intervention dans les grands sites ne saurait se mener sans allier l'aspect technique à la vision stratégique d'un développement durable du site même. Un des grands mérites du séminaire, qui s'est déroulé à la pointe du Raz en septembre 1997, est d'avoir permis de prendre la pleine mesure de toutes les difficultés liées à l'exploitation touristique d'un site renommé mais aussi de toutes les subtilités à déployer pour sa préservation.

La valeur des réalités de terrain prend ici toute sa dimension. Fondée sur une demande locale, la politique « grands sites » soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de 1'environnement est étayée par une concertation constante entre l'administration -à l'échelon central et déconcentré-, les élus locaux et les professionnels pour définir en commun des projets de réhabilitation des sites et de leurs paysages.

A partir des réflexions les plus avancées et des expériences françaises et étrangères exposées au cours de ce séminaire, cette brochure propose aux décideurs et aux élus une démarche que tous les partenaires peuvent s'approprier. Elle présente une culture technique fondée sur l'expérience et dont certains éléments, comme la « capacité d'accueil » d'un site, sont encore peu utilisés en France.

A une approche scientifique fondée sur des faits, il faut associer une approche plus sensible fondée sur une méthodologie fiable et créer les instruments d'une décision raisonnée. La réflexion de Victor Hugo, infatigable découvreur des beautés de nos paysages, à propos du peintre paysagiste Paul Huet, s'applique pleinement ici :
« Il a compris la nature comme il faut la comprendre, empreinte de réalité et pénétrée d'idéal. »

Marie-Odile GUTH
Directrice de la nature et des paysages

Sommaire

Introduction 7

PREMIÈRE PARTIE - Les grands sites, enjeux et problématique

Qu'est-ce que les grands sites ? 11

L'identité d'un site 14
Chaque site est unique
La singularité d'un site, au croisement de données objectives et sensibles
Le site, son environnement et ses abords
l'intérêt d'une définition de la «capacité d'accueil»

L'accueil des visiteurs et la régulation des flux 17
Accueillir la foule
L'image du site influe sur son mode de fréquentation
L'apport de l'interprétation

L'aménagement d'un site dans le respect de l'esprit des lieux 19
La gestion, préalablement à l'aménagement
L'intérêt d'une charte d'objectifs et de moyens
La qualité du projet, de sa conception à son exécution
Privilégier la réversibilité des aménagements

Structures et moyens de gestion, le partenariat local 22
Doter chaque site de réels moyens de gestion
Les recettes issues d'un site doivent aller à sa gestion
Propriété, servitudes, conventionnement, réglementation
Une structure, un directeur de site
Gérer un site naturel : qui doit payer et comment ?

Les retombées économiques locales 26
Les grands sites, potentiel économique local et régional
Développer des stratégies régionales
Des solidarités à inventer pour soutenir les activités non touristiques

DEUXIÈME PARTIE - La capacité d'accueil d'un site : de quoi s'agit-il, comment l'évaluer ?

La capacité d'accueil : de quoi s'agit-il ? 33

Les composantes de la capacité d'accueil 35

Où la notion est-elle déjà utilisée ? 37

Capacité instantanée, annuelle, journalière 40

Quels critères prendre en compte ? Les différents seuils 42

Comment procéder ? 44

Quelles dispositions pratiques en tirer ? 46

Intégrer la notion de capacité d'accueil dans l'élaboration du plan de gestion du site 48

TROISIÈME PARTIE - Cinq exemples de réhabilitation et de gestion de grand sites

La Vallée de la Boyne - Irlande 53

La Vallée des Merveilles - Alpes-Maritimes 59

La Pointe du Raz - Finistère 63

Le Pont d'Espagne - Hautes-Pyrénées 69

Terschelling - Pays-Bas 73

Introduction

« En fait, qu'est-ce qu'un grand site ? Un grand site, c'est d'abord un site piétiné ! »
Odile Marcel, Philosophe, Séminaire de la Pointe du Raz, 11/13 septembre 1997

La Pointe du Raz et sa lande désolée, battue par les vents, défiant le raz de Sein redouté de tous les navigateurs...

Les Gorges du Tarn et leurs falaises vertigineuses tombant sur une étroite rivière se faufilant entre des défilés abrupts...

La Dune du Pilat, immensité sableuse faussement rassurante, dans un univers tout en mouvement de sables, de flots et de vent...

... quelques-uns des grands sites emblématiques du territoire français, les trois étoiles des guides touristiques, gravés dans l'esprit de chacun.

Mais il arrive parfois que le visiteur ayant « fait le détour » recommandé, ou venu découvrir de visu ce qui n'était qu'image du livre de géographie de son enfance, soit quelque peu déconcerté. Il aura du mal à vivre intacte l'émotion attendue, noyé dans une foule confrontée comme lui à l'envahissement par les voitures et les panneaux en tout sens, aux chemins d'accès défoncés, à la végétation soumise à rude épreuve, aux détritus jonchant le sol...

Il y a souvent loin du mythe à la réalité.

La forte fréquentation touristique des hauts lieux pose des problèmes croissants aux responsables nationaux et locaux de ces grands sites. La protection de leurs qualités paysagères ou naturelles n'est plus toujours garantie du fait d'une fréquentation de masse et d'une absence de réelle gestion. Les conditions de découverte offertes aux visiteurs sont souvent très insatisfaisantes et peu en résonance avec le prestige des lieux. Enfin, fréquemment situés dans des régions rurales peu peuplées, ces sites prestigieux laissent démunies bien des collectivités locales, généralement non propriétaires des terrains, sans moyens pour en préserver la valeur et encore moins pour en tirer parti.

L'attrait qu'exercent ces hauts lieux sur le public ne se dément pas. La massification intense du tourisme expose particulièrement les sites exceptionnels de patrimoine et de paysage dans le monde entier. En effet, la recherche de « nature », dans un contexte d'urbanisation accélérée, le développement de la mobilité et des courts séjours, concentrent sur les lieux phares une pression touristique qui s'accroîtra encore vraisemblablement dans les décennies à venir.

Depuis une quinzaine d'années, des efforts ont été faits pour réhabiliter quelques grands sites français, notamment sous l'impulsion du ministère de l'Environnement, sous l'appellation de « Politique Grands sites ». La restauration de la Pointe du Raz ou de la Dune du Pilat, par exemple, en sont une traduction concrète.

Mais aujourd'hui, le besoin d'une réflexion méthodologique approfondie se fait sentir pour dégager une vision d'ensemble sur le devenir des grands sites. Elle doit mettre l'accent, au delà de leur remise en état paysagère ou écologique, sur les conditions de leur gestion patrimoniale sur le long terme, conciliant préservation environnementale, accueil du public et développement local.

Si nous illustrons volontairement le propos par l'exemple des sites les plus fameux qui accueillent plusieurs centaines de milliers de visiteurs chaque année, de nombreux autres sites de moins grande renommée connaissent, à leur échelle, des problèmes similaires et sont tout aussi concernés par cet ouvra-

ge. **Ce n'est ni sa taille, ni un quelconque record de fréquentation qui définit un « grand site », mais c'est une communauté de problèmes liée à la présence dans un site fragile d'un public de visiteurs attiré par sa renommée.** Celle-ci peut être universelle, tels « les sites du patrimoine mondial » de l'UNESCO, ou nationale relevant de la politique dite des « grands sites nationaux » ; mais cette renommée peut être également plus locale, attirant un public régional, par exemple à proximité d'une grande ville.

Comment accueillir les visiteurs dans ces hauts lieux prestigieux et fragiles sans les aménager trop lourdement ? Comment protéger ces sites tout en les ouvrant à un large public ? Comment en garder la magie ? Quel rôle joue, dans ce processus, la population locale ? Quels moyens humains, financiers, juridiques sont à mettre en œuvre ?

La 1ère partie de ce document invite les responsables de sites naturels fréquentés à une réflexion sur les enjeux et les problèmes spécifiques de gestion de ces sites.

La 2ème partie explicite la notion de « capacité d'accueil » axe méthodologique central visant à concilier la préservation d'un site et son ouverture au public.

La 3ème partie présente enfin cinq exemples significatifs de réhabilitation et de gestion de grands sites, en France et à l'étranger.

L'ICOMOS

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), créé en 1965, est l'organisation internationale non gouvernementale chargée de la conservation et de la promotion du patrimoine architectural ainsi que des sites.
Son but principal est de faire prendre conscience à travers le monde de l'importance du patrimoine historique au sein de l'environnement. L'ICOMOS est expert de l'UNESCO pour le classement au patrimoine mondial des monuments, des ensembles bâtis et des paysages. L'ICOMOS est également observateur auprès du Conseil de l'Europe.
Son siège est à Paris. Il est composé de 84 Comités nationaux, parmi lesquels le comité français est un des plus importants.

La Section française de l'ICOMOS s'est constituée en 1972 en association de la loi de 1901. Sa vocation est de rassembler tous ceux que leur profession conduit à exercer des responsabilités dans le domaine de la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine et des sites. Elle compte 500 membres environ, parmi lesquels les ministères chargés de la Culture, de l'Équipement, de l'Environnement, quelque 40 collectivités territoriales françaises, les principales associations de sauvegarde du patrimoine et les principales entreprises de restauration des monuments historiques.

Section française de l'ICOMOS : 62 rue Saint Antoine
75186 PARIS CEDEX 04
Tél. : 01 42 78 56 42

A l'origine de cet ouvrage

Cet ouvrage est la suite d'un séminaire européen organisé par la Section française de l'ICOMOS les 11-12-13 septembre 1997, à la Pointe du Raz, sur « l'accueil, l'aménagement et la gestion dans les grands sites ». Ce séminaire d'échange et de travail a réuni quelque 80 participants, gestionnaires de sites français et européens, professionnels de l'aménagement et du tourisme, représentants d'administrations, tous confrontés à un titre ou à un autre aux problèmes croissants de gestion des grands sites.

Outre les communications et débats du séminaire, cet ouvrage s'appuie largement sur les travaux du groupe de travail qui, durant 2 ans, a préparé ce séminaire. Animé par l'ICOMOS, ce groupe de travail était composé de personnalités du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, du ministère chargé du Tourisme, du Conservatoire du littoral, de l'Atelier technique des espaces naturels, ainsi que de deux bureaux d'étude, Empreinte et communication et Urbanis.

PREMIÈRE PARTIE

Les grands sites : enjeux et problématique

Qu'est-ce que les grands sites ?

Les grands sites sont des sites à caractère essentiellement naturel de grande notoriété, socialement consacrés, cette reconnaissance sociale se traduisant par une forte fréquentation.

Ils sont d'étendue variable, mais ce sont plutôt des espaces circonscrits que de très grands paysages, sauf exception, comme les Gorges du Tarn ou du Verdon, par exemple. Ils peuvent être topographiquement cernés. Leurs limites sont parfois évidentes, mais parfois aussi beaucoup plus ténues.

La loi qui, depuis plus d'un demi-siècle en France, organise la protection des plus prestigieux d'entre eux (loi du 2 mai 1930) en donne une définition parlante : elle vise en effet la protection *« des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque »*. Cette définition souligne bien que ces sites sont souvent également porteurs d'une valeur culturelle ou historique : théâtre d'événements particuliers, comme les plages du Débarquement par exemple ; sites investis symboliquement, comme la forêt de Brocéliande, marquée de la légende arthurienne ; sites immortalisés au plan artistique et littéraire, comme la montagne Sainte Victoire. Enfin, leur consécration sociale peut également être liée à leur histoire touristique elle-même, c'est-à-dire à l'histoire de leur « découverte » à l'époque de la naissance de l'excursionnisme, comme la Mer de Glace à Chamonix, les Gorges du Tarn, le Puy de Dôme ou le Cirque de Gavarnie.

La protection des sites en France

Le classement des sites au titre de la loi du 2 mai 1930 est, depuis près de 70 ans, l'outil par excellence de protection des grands sites.
Héritière de la loi de 1906 sur les sites et les monuments naturels de caractère artistique et inspirée de l'esprit de la loi de protection des monuments historiques de 1913, la loi de 1930 concerne les sites naturels comme les sites bâtis, quelle qu'en soit l'étendue.
Elle propose deux niveaux de protection :
- le classement qui vise au maintien du site dans l'état et soumet tous travaux à l'autorisation du ministre en charge des sites ou du préfet
- l'inscription, qui impose de présenter une déclaration préalable pour tout projet de travaux.

Il faut noter que ces dispositions, à caractère réglementaire, ne créent ni structures ni moyens de gestion spécifiques aux sites. Cependant la rédaction de documents d'orientation ou la création d'organismes de concertation et d'intervention sont souvent recherchés à l'occasion du classement des sites les plus sensibles et dans des sites déjà classés.
On dénombre, en 1997, environ 2 700 sites classés et plus de 5 000 sites inscrits.

La loi de 1960 créant les parcs nationaux est venue utilement compléter la loi de 1930. Concernant de vastes espaces dont le milieu naturel présente un intérêt majeur, la création d'un parc est un puissant outil de protection des paysages et des sites inclus dans sa zone centrale. Chaque parc est géré par un établissement public administratif disposant d'une équipe technique de proximité. Il existe aujourd'hui 7 parcs nationaux : 4 en haute montagne (Vanoise, Ecrins, Mercantour, Pyrénées), 1 sur une île incluant un territoire maritime (Port-Cros), 1 en moyenne montagne avec une activité économique traditionnelle (les Cévennes) et 1 en outre-mer (Guadeloupe).

Instituée par les lois de décentralisation de 1983, élargie au domaine paysager par la loi du 8 janvier 1993, dite « loi paysage », la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), peut constituer un outil de protection intéressant pour certains paysages remarquables.
La ZPPAUP « peut être instituée autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel ». Elle est établie au terme d'une étude approfondie du patrimoine débouchant sur une réglementation finement adaptée au site. L'État et la commune sont partenaires dans l'élaboration de la ZPPAUP qui est in fine instituée par arrêté préfectoral.

Enfin, la protection d'espaces remarquables peut passer par leur maîtrise foncière par des collectivités ou des établissements dont c'est la vocation.
Les acquisitions des Départements au titre des espaces sensibles, celles du Conservatoire du littoral et des Conservatoires régionaux des espaces naturels (voir encart p. 23) permettent la préservation de nombreux sites et paysages sur le territoire français.

Spectaculaires ou intimistes, ces sites naturels peuvent inclure des vestiges archéolo-

(1) On se reportera avec profit à l'ouvrage « Villages de France, patrimoine, tourisme, développement », édité conjointement par l'AFIT et Les plus beaux villages de France, 1995

giques (La Vallée des Merveilles), des monuments (Le Pont du Gard), ou encore des villages (Rocamadour, Conques). Parce qu'ils posent des problèmes spécifiques, les villages liés à un grand site ne seront pas traités dans le présent ouvrage (1).
Ces sites ont en commun d'être soumis à une fréquentation touristique dont le chiffre dépasse de très loin, en saison, celui de la population de proximité, entraînant un déséquilibre entre habitants permanents, résidents saisonniers et touristes de passage. Si certains sont situés dans des régions excentrées, à l'économie rurale fragile, les sites proches de régions fortement urbanisées (les Ballons des Vosges, les Caps Blanc-Nez et Gris-Nez, le Vercors, la Forêt de Fontainebleau par exemple), sont soumis à des pressions particulièrement fortes tout au long de l'année.

Evaluation de la fréquentation de quelques hauts lieux en 1996

	visiteurs
Mont Saint Michel	2 500 000
Dune du Pilat	1 400 000
Pont du Gard	1 200 000
Falaises d'Etretat	1 200 000
Mer de Glace	1 000 000
Pointe du Raz	1 000 000
Vezelay	1 000 000
Puy Mary	500 000
Saint Guilhem le Désert	400 000

Source : Observatoire National du Tourisme, « La fréquentation des lieux culturels et non culturels en France métropolitaine », 1997

Il s'agit très généralement de sites « ouverts » où l'accès est, par nature, difficilement contrôlable. Leur statut foncier est divers : parfois propriétés communales ou publiques, ils sont le plus souvent constitués de terrains privés, morcelés entre de multiples propriétaires. Pour cette raison, ils bénéficient rarement de structures de gestion spécifiques, ce qui représente une carence considérable eu égard à leur prestige et aux problèmes de conservation et de mise en valeur posés par leur forte fréquentation : les seuls « gestionnaires » sont de fait les propriétaires privés et les communes dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

L'ensemble de ces caractéristiques impliquent une philosophie d'intervention particulière et des modalités spécifiques d'aménagement et de gestion.
L'expérience acquise dans d'autres types d'espaces naturels (milieux écologiques sensibles ou biotopes rares mais inconnus du public et protégés par leur anonymat), ou d'autres sites culturels (monuments ou musées, quartiers historiques...) est porteuse d'enseignements ou de méthodes parfois transposables. Mais une réflexion particulière s'impose pour les grands sites naturels.

Cinq thèmes majeurs de réflexion se dégagent :

- **l'identité d'un site :** comment définir l'identité d'un site ? comment évaluer le nombre de visiteurs qu'il peut accueillir ? comment le préserver tout en accueillant un large public ?

- **l'accueil du public et les formes de régulation des flux :** au nom de quoi limiter l'accès à un site ? comment en réguler concrètement l'accès ? comment y accueillir la foule sans aménager trop lourdement les lieux ?

- **l'aménagement d'un site dans le respect de l'esprit des lieux :** comment, le cas échéant, l'aménager en fonction de son identité ? comment assurer une qualité des interventions au regard du paysage et de l'identité constitutive du site ? quelle réversibilité des aménagements ?

- **les structures et les moyens de gestion d'un site :** que veut dire concrètement « gérer » un grand site naturel ? quels moyens, humains, juridiques et financiers cela suppose-t-il ? comment générer les moyens de la gestion ? quelles actions, quelles innovations dans le domaine foncier ? quels en sont les acteurs ?

- **les retombées économiques et le partenariat local :** comment évaluer l'impact social et économique d'un grand site ? comment faire de la fréquentation d'un grand site un atout pour l'économie et la société locale ?

Les Opérations Grands Sites (OGS) du ministère de l'Environnement

Une OGS est une démarche originale et pragmatique que propose le ministère de l'Environnement en réponse au problème de dégradation d'un site majeur au plan national.
Pensée par la DATAR dès 1970, relancée en 1989, cette politique repose sur un partenariat fort avec les élus locaux avec un triple objectif :
– restaurer et assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site
– définir une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise en œuvre d'actions de remise en valeur du site et de son animation
– permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes supports de ces opérations
Depuis la relance de cette politique en 1989, l'État a cofinancé au titre des OGS une vingtaine d'opérations, avec une participation financière moyenne de l'État se situant entre 2 et 5 MF par opération.

Une Opération Grand Site ne revêt aucun caractère juridique. Toutefois, pour pouvoir bénéficier d'une telle démarche, un site doit réunir certaines conditions préalables :
– être un site classé,
– être un espace d'intérêt national, c'est-à-dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue,
– connaître des périodes de fréquentation excessive au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation,
– faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local.

Opérations Grands Sites

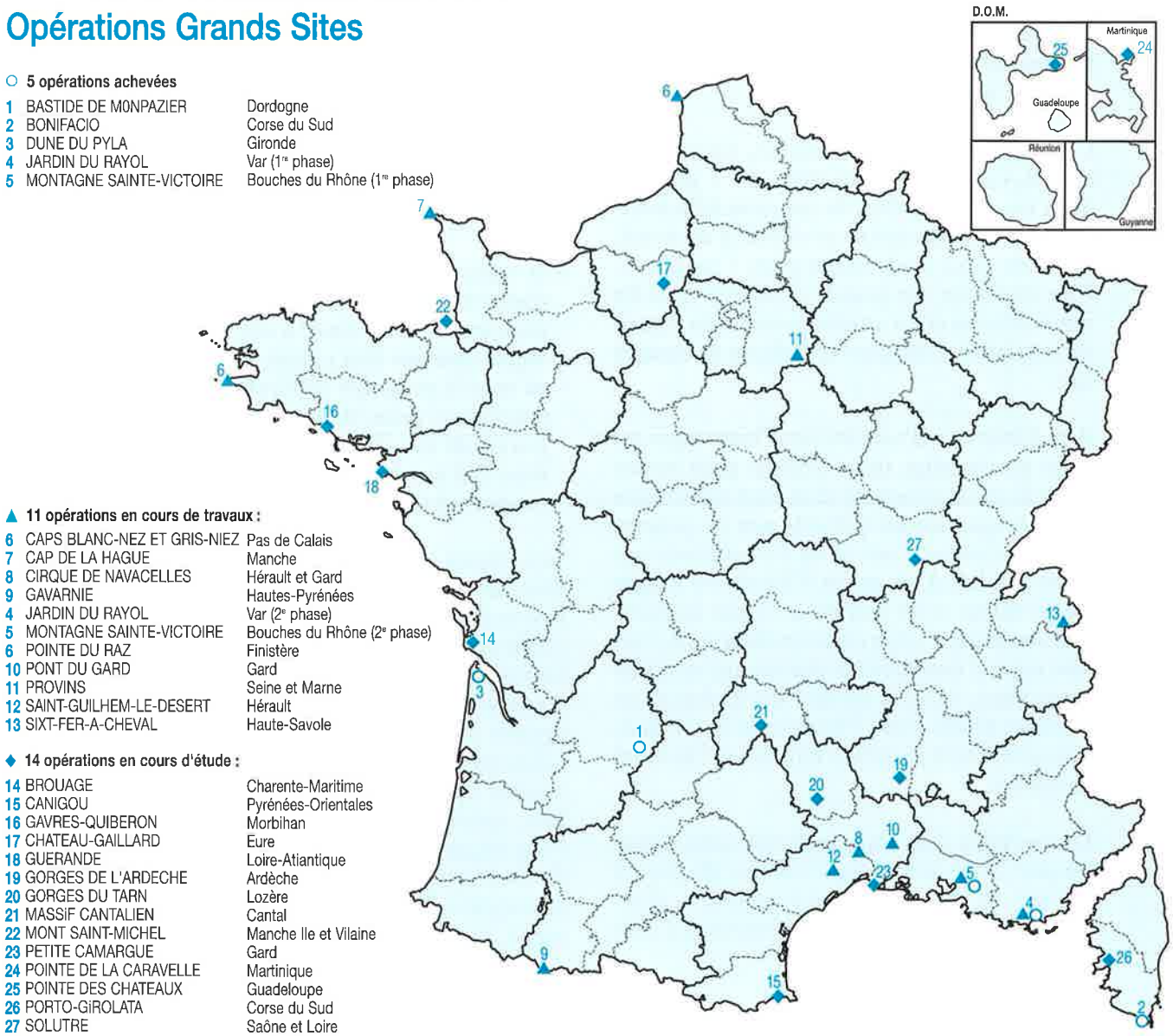

○ **5 opérations achevées**

1	BASTIDE DE MONPAZIER	Dordogne
2	BONIFACIO	Corse du Sud
3	DUNE DU PYLA	Gironde
4	JARDIN DU RAYOL	Var (1re phase)
5	MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE	Bouches du Rhône (1re phase)

▲ **11 opérations en cours de travaux :**

6	CAPS BLANC-NEZ ET GRIS-NIEZ	Pas de Calais
7	CAP DE LA HAGUE	Manche
8	CIRQUE DE NAVACELLES	Hérault et Gard
9	GAVARNIE	Hautes-Pyrénées
4	JARDIN DU RAYOL	Var (2e phase)
5	MONTAGNE SAINTE-VICTOIRE	Bouches du Rhône (2e phase)
6	POINTE DU RAZ	Finistère
10	PONT DU GARD	Gard
11	PROVINS	Seine et Marne
12	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	Hérault
13	SIXT-FER-A-CHEVAL	Haute-Savole

◆ **14 opérations en cours d'étude :**

14	BROUAGE	Charente-Maritime
15	CANIGOU	Pyrénées-Orientales
16	GAVRES-QUIBERON	Morbihan
17	CHATEAU-GAILLARD	Eure
18	GUERANDE	Loire-Atlantique
19	GORGES DE L'ARDECHE	Ardèche
20	GORGES DU TARN	Lozère
21	MASSIF CANTALIEN	Cantal
22	MONT SAINT-MICHEL	Manche Ile et Vilaine
23	PETITE CAMARGUE	Gard
24	POINTE DE LA CARAVELLE	Martinique
25	POINTE DES CHATEAUX	Guadeloupe
26	PORTO-GIROLATA	Corse du Sud
27	SOLUTRE	Saône et Loire

L'identité d'un site

Chaque site est unique

Un postulat de départ mérite d'être clairement posé : chaque « site » constitue une entité singulière et doit être traité comme tel. C'est dire que tout projet d'intervention sur un site (restauration d'un site dégradé, ouverture d'un site au public) doit partir du site lui-même, de son identité, et non pas d'un projet a priori, qu'il soit touristique, éducatif ou récréatif, auquel le site devrait s'adapter.

C'est dire également l'antinomie entre cette unicité et la banalité, la standardisation des équipements d'accueil du public (parkings, bâtiments...) qui caractérisent l'aménagement de nombreux sites.

L'identité d'un site se conçoit, au premier abord, comme l'émanation du « génie » d'un lieu, c'est-à-dire de son unicité fondamentale : aucun site ne se réduit à un autre, faute de quoi ce ne serait plus « un site ». Cela implique une grande prudence dans les interventions et les aménagements au regard de la qualité paysagère spécifique de chaque site.

A la différence d'un bâtiment historique ou d'un monument, dont l'usage peut varier mais dont la structure doit être maintenue à l'identique, un site possède une vie propre. Il est le résultat d'une série d'évolutions qui l'ont conduit à un point d'équilibre fragile où sa valeur a été reconnue et son attractivité constatée. Mais cette évolution ne s'arrête pas ; il convient de maintenir, non une apparence, mais la qualité du dialogue un moment établi entre l'histoire et la vie quotidienne, entre le milieu naturel et l'activité humaine.

Le tourisme doit s'appuyer sur cette dynamique ; il ne doit ni figer (dérive du parc à thème), ni dénaturer (infrastructures d'accès et d'accueil disproportionnées) ; il doit conforter une vitalité locale.

La singularité d'un site, au croisement de données objectives et sensibles

Dès lors, quels sont les critères d'analyse de la singularité d'un site ?

- la référence à une évocation littéraire ou historique : mais ne risque-t-elle pas de figer le site par référence à un âge d'or ?

- l'analyse qu'en fait l'homme de l'art, le paysagiste, le géographe, l'architecte-urbaniste... : mais ne risque-t-elle pas de n'être qu'une image intellectuelle ou une construction technique ?

- « l'appréciation commune », c'est-à-dire les perceptions subjectives telles qu'elles pourraient ressortir d'enquêtes d'opinions, auprès des visiteurs : mais ne risque-t-elle pas d'amener à faire ressembler le site à la seule perception du plus grand nombre ?

- la « lecture » qu'en ont les habitants, marquée par une histoire locale, les souvenirs personnels, mais aussi à une intimité physique avec un lieu ; cette lecture endogène sera à coup sûr différente de celle des touristes : mais là aussi le sens contemporain de ces sites emblématiques se résume-t-il à une lecture locale se référant peu ou prou à une « tradition » ?

Sans doute est-ce dans la conscience de ces diverses « lectures possibles » d'un même lieu et dans leur confrontation que peuvent s'affirmer les éléments identifiants d'un site. La priorité à donner à l'identité du site, qu'il s'agisse de la préserver ou de la recréer appelle une approche non standardisée, pluridisciplinaire qui rende compte de l'ensemble des facteurs d'identité : histoire du lieu, activités humaines et économiques qui l'ont façonné et le façonnent encore, lignes de force paysagères, qualités écologiques, perception du site par ses habitants permanents, histoire du tourisme dans le site, etc.

Cette analyse ressortit à des facteurs qui peuvent parfois être « objectivés » et par-

fois non ; elle doit mobiliser à la fois des connaissances scientifiques, historiques, sociales et des qualités faisant appel à l'approche sensible.

Le site, son environnement et ses abords

Un site, on l'a dit, n'est généralement pas un espace enclos.
La réflexion sur son identité amène souvent à le cerner, à le circonscrire, en fonction de ses caractéristiques naturelles (géomorphologiques, paysagères, végétales, etc...), ou en fonction de l'expérience plus ou moins consciente du visiteur et de sa sensation d'être « dans le site » ou de ne plus être « dans le site ».

Une telle réflexion ne doit cependant pas isoler le site de son environnement territorial.

Les notions de « zone d'approche » ou « d'abords » sont très importantes :

- du point de vue du paysage, de « l'ambiance » que l'on offrira au visiteur tout au long de son parcours vers le site

- du point de vue de la stratégie d'intervention sur le site, car tout aménagement sur un site (accès, taille et localisation des stationnements...), aura des répercussions sur son environnement immédiat

- du point de vue aussi du « sens » du site, car le resituer dans son environnement territorial et humain, c'est toujours mieux en comprendre l'histoire, la dimension culturelle, les usages

- du point de vue économique et social, car en incluant le fonctionnement d'un site dans la vie du pays environnant, on n'établit pas seulement des relations de continuité entre les paysages, mais aussi entre des activités agricoles, commerciales, touristiques, qui peuvent être facteur de développement local.

L'intérêt d'une définition de la « capacité d'accueil »

Une politique de préservation ou de mise en valeur d'un grand site reposant sur son identité, ne peut faire l'économie d'une réflexion sur sa « capacité d'accueil », notion mise en œuvre avec pragmatisme par les anglo-saxons sous le terme de « carrying capacity ».

La « capacité d'accueil » se définit comme le point d'équilibre entre l'exigence d'une ouverture au public et l'impératif de conservation des caractères singuliers d'un site. Or, le recours à cette notion est encore inhabituel en France où l'on a tendance à vouloir adapter le site à la demande plutôt que de réfléchir sur la fréquentation maximale que le site peut supporter, sur l'année, sur la journée ou en instantané. L'absence de réflexion sur l'existence éventuelle d'une limite induit trop souvent des aménagements lourds par rapport à la fragilité ou la qualité d'un site, et surdimensionnés lorsqu'ils sont conçus pour répondre aux pointes du mois d'Août (les parkings par exemple).

Cette notion de capacité d'accueil est la transposition, dans les lieux ouverts dont il est question ici, d'une idée parfaitement simple et plus facilement acceptée quand il s'agit d'un lieu clos. Dans les monuments et les musées, en effet, une limite de capacité est définie, fondée sur la sécurité des personnes et la protection des œuvres. Plus récemment, le respect d'une certaine adéquation entre les conditions et l'objet de la visite entre également en ligne de compte, comme en témoigne le contingentement des entrées dans les grandes expositions de peinture, dans les maisons d'artistes, etc...

De même, une limite de capacité est admise pour les grottes ouvertes au public, pour des motifs de conservation des lieux et de sécurité des visiteurs. Elle se traduira par l'obligation de réserver à l'avance, par exemple, par des mesures fines de gestion des déplacements des visiteurs dans la grotte. Ainsi, le Gouffre d'Esparros, dans les Hautes Pyrénées, qui n'accueille que 300 personnes par jour au maximum, a créé un système d'éclairage accompagnant les visiteurs et les obligeant à avancer à un certain

rythme, de façon à éviter leur trop grande concentration dans les secteurs fragiles.

Admise pour les lieux clos, la légitimité de la notion est encore contestée dans le cas des sites naturels supposés sans limite d'accueil, et au motif d'un « droit » à l'accès libre à la nature, ou encore de la liberté d'aller et venir. Pourtant la récente recommandation du Conseil de l'Europe relative au tourisme durable dans les zones protégées a clairement posé le principe de la limitation de l'accès aux zones protégées, pour éviter leur dénaturation.
L'apport essentiel de cette réflexion est de poser la question d'une limite souhaitable, c'est-à-dire de la nécessité d'une maîtrise des flux de visite, ce qui s'écarte radicalement de l'idée très répandue selon laquelle il ne saurait y avoir de justification à un contingentement de la visite d'un milieu ouvert.

L'évaluation de la capacité d'accueil d'un site ne repose pas sur des critères uniquement techniques : les conditions de vie de la population permanente ou l'agrément des visiteurs sont des données qualitatives essentielles. D'ailleurs, une capacité d'accueil ne saurait s'apprécier sans une association plus ou moins étroite des habitants et des visiteurs à sa définition.

Comment adapter la notion de « capacité d'accueil » à des grands sites et des paysages, pour lesquels la dimension qualitative, sensible et culturelle est essentielle ? Comment la mettre en œuvre concrètement sur le terrain ? qu'en attendre ?

Des démarches d'évaluation de la capacité d'accueil des sites naturels et de régulation des flux sont présentées en seconde partie de ce document.

L'accueil des visiteurs et la régulation des flux

Accueillir la foule

Les sites sont très fréquentés parce que, au moins au départ, ils sont la manifestation d'un phénomène de culture de première importance, un besoin de confrontation avec des lieux particulièrement significatifs sur le plan de l'histoire, de la géographie ou des sciences de la nature. Par leur force symbolique, les grands sites occupent une place particulière dans l'inconscient collectif, si l'on reconnaît que leur fréquentation n'est pas seulement une rencontre entre un lieu et un individu, mais participe également de la célébration collective d'une réaffirmation identitaire (2).

L'analyse du sociologue

« Qu'est-ce qu'aller voir un grand site ? Ou, plus précisément, qu'est-ce que s'y transporter avec son corps quand, par toute sorte d'images répandues à profusion, il est déjà bien possible d'en avoir connaissance ? La connaissance qui en serait attendue serait donc complètement inédite : une connaissance par les sens (...). Dans les temps plus anciens, cette frénésie du parcours, avec ses pieds et avec son corps, a eu ses heures de gloire : c'était pèleriner (...). Les grands sites naturels, comme le pluriel l'indique, sont impensables hors d'une organisation en série. Chacun est un exemple d'une catégorie générique : La Baie, La Montagne, La Gorge... (...) Une diversité qui désigne une unité, la « variété des paysages du beau pays de France », comme disaient les livres de géographie autrefois. Ainsi fonctionnent aussi les grands sites naturels (...) Ils ont donc une histoire... »

André Micoud, Intervention au Colloque Tourisme et environnement, La Rochelle, 13 et 14 mai 1991

L'accès aux grands sites ne doit pas être réservé aux seuls privilégiés de la fortune ou à une élite du savoir, mais bien au contraire répondre à cette demande sociale. Il s'agit là, avec la primauté à donner à l'identité du site dans toute démarche de mise en valeur, d'un second postulat fondamental à souligner.

Les gestionnaires sont confrontés à un double défi. D'une part accueillir un large public, d'autre part, préserver la valeur patrimoniale, culturelle et éducative des lieux. Or celle-ci peut disparaître si l'affluence simultanée de visiteurs est trop forte et si la consistance elle-même du site est physiquement ou économiquement menacée par la fréquentation ou les aménagements réalisés pour y faire face.

Une des alternatives au sur-aménagement des sites, réside dans la recherche d'une meilleure maîtrise des flux, visant à limiter le nombre de visiteurs présents au même moment dans le site, c'est-à-dire visant à « lisser » les pointes annuelles et journalières de fréquentation.

Comment faire accepter la légitimité d'une limite dans la capacité d'accueil d'un Grand site ? Sur quels critères « doser » la foule dans un village de caractère ou sur un sentier de découverte d'un site naturel ? Et pourtant, il est impossible (ou démagogique) de prétendre accueillir tout le monde, au même endroit, au même instant.

L'image du site influe sur son mode de fréquentation

L'action sur l'image d'un site est un enjeu tout à fait important pour sa gestion. On peut estimer que l'importance numérique des visites et l'état d'esprit avec lequel les visiteurs aborderont la visite d'un site sont fonction pour près de 70 % de l'image de ce dernier dans l'opinion des visiteurs potentiels, et pour 30 % à peine du « produit » objectif proprement dit, dans sa consistance matérielle. Un site reste « sauvage » dans

(2) André Micoud, « Les grands sites naturels et la géographie du beau pays de France », Tourisme et environnement, Colloque de La Rochelle, 13 et 14 mai 1991 ; et « Signification d'une visite ou « le haut-lieu, la foule et le label », MPPM, Colloque de Gavarnie, 1993

l'esprit de ses visiteurs très longtemps après avoir été largement remodelé par une forte présence humaine ou la sophistication d'un dispositif d'accueil ; l'exemple de la Pointe du Raz le montre bien. Ainsi, on a constaté que l'importance quantitative de la fréquentation était en raison inverse de la complexité de l'image d'un lieu. Plus le site est univoque dans l'esprit du public (la « muraille pyrénéenne de Gavarnie ») plus dense et compacte y sera la foule ; si l'on parvient à enrichir cette vision, à la doubler d'un autre message de force égale (« le trait d'union millénaire entre les populations des versants français et espagnols ») plus le public se diversifiera et élargira son champ d'investigation.

A ce propos, il faut reconnaître que très peu de sites, jusqu'à présent, ont mis en place les outils d'une connaissance fine de leur public, de ses activités sur le site, de ses perceptions, de ses attentes ; il s'agit là d'un impératif pour toute réflexion sur l'accueil du public et la gestion des flux.

L'apport de l'interprétation

La réflexion sur l'accueil du public dans les sites naturels a progressé durant la dernière décennie, notamment par la diffusion en France des apports de « l'interprétation ». Par cette approche, d'origine anglo-saxonne là encore, il s'agit de toucher le visiteur des espaces naturels (mais aussi culturels) par l'évocation du sens du site, en suscitant la curiosité, l'expérience personnelle, plutôt que par l'accumulation de faits et chiffres, le visiteur étant ainsi invité à participer à la vie d'un lieu. Il s'agit de laisser au visiteur la possibilité d'accomplir sa propre découverte, mobilisant non seulement ses capacités cognitives, mais également ses sens, son émotion ou son imaginaire, en évitant le didactisme excessif (3).

Cependant, l'interprétation comme toute méthode doit être utilisée avec prudence et l'amélioration des techniques ne doit pas être mise à profit pour envahir et banaliser l'espace visuel, au détriment de l'émotion suscitée par le paysage. Là encore, les interventions doivent être finement adaptées aux caractéristiques du site, à son unicité.

(3) Méthodologie des plans d'interprétation, ATEN, 1992
Pratique de la signalétique d'interprétation, ATEN, 1996
Élaborer un plan d'interprétation, Espace naturel Nord-Pas de Calais, réserve du Platier d'Oye, 1989

L'aménagement d'un site dans le respect de l'esprit des lieux

La gestion, préalablement à l'aménagement

Rappelons un principe important quand il s'agit de sites à dominante naturelle : l'aménagement se doit d'être limité et très finement adapté aux caractéristiques propres du site. Limiter l'aménagement, c'est bien souvent d'abord rechercher des solutions aux problèmes qui se posent par des mesures de bonne gestion avant de s'engager dans des équipements lourds, coûteux, difficilement réversibles.

Il s'avère souvent facile de réaliser un grand parking à l'entrée d'un site, pouvant répondre aux pics de fréquentation : l'expérience montre que l'on trouvera toujours de l'argent pour le financer et des responsables heureux de l'inaugurer. En revanche, il est plus difficile de mettre en place des modes alternatifs d'accès et des systèmes d'étalement des pointes, de trouver les financements permettant d'embaucher des jeunes l'été pour informer et guider les automobilistes de façon à gérer plus finement les besoins en stationnement.

Pourtant, c'est bien dans la gestion que l'on peut trouver les moyens de ne pas surdimensionner des équipements.

L'intérêt d'une charte d'objectifs et de moyens

Toute intervention dans un grand site est délicate, tant du point de vue technique que « politique » : on est en effet dans des sites protégés, soumis à des réglementations strictes (sites classés, parcs nationaux, etc...), où les aménagements sont généralement proscrits, sauf à répondre à des impératifs très précis et être entourés de garanties solides.

L'ouverture au public d'un site, sa réhabilitation lorsqu'il est dégradé ou lorsque les équipements d'accueil sont vétustes, seront soumises à des autorisations survenant à différentes étapes du projet, et mobiliseront des sources de financements multiples.
Ces opérations sont longues et supposeront l'existence d'un consensus entre des parte-

Définir et mettre en œuvre une charte d'objectifs et de moyens pour un grand site

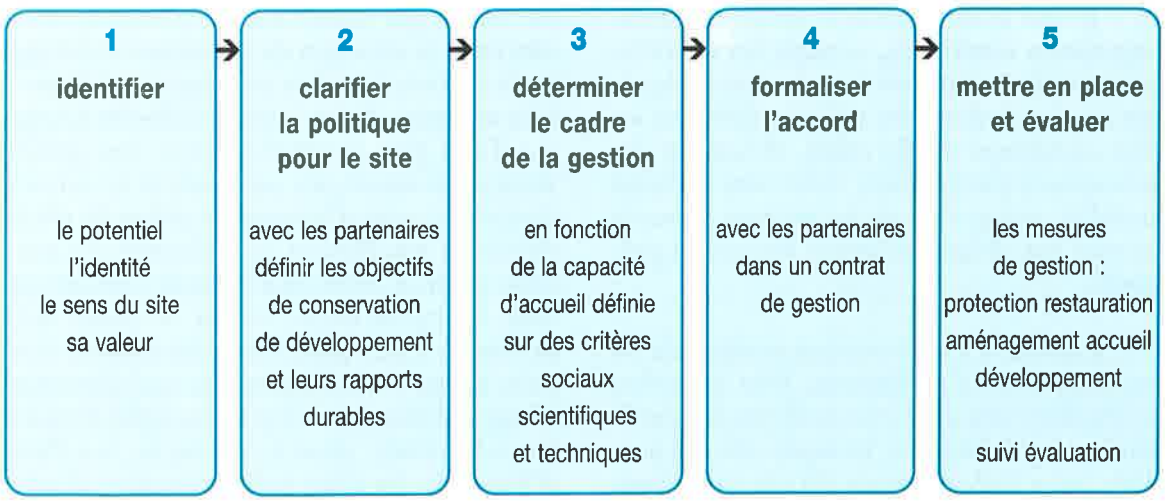

naires différents. Il s'établira de façon progressive, au fil de l'élaboration du projet : services de l'État à l'échelon central et déconcentré, associations de protection, collectivités, populations locales, etc... C'est pourquoi l'instauration d'une concertation très en amont, d'un travail en commun tout au long de l'élaboration d'un projet de réhabilitation est ici particulièrement indispensable.

Une bonne manière de concrétiser ce nécessaire consensus est de parvenir à une « charte d'objectifs et de moyens », commune aux partenaires du projet. Établie préalablement à l'intervention, elle traite des objectifs fixés pour le grand site et précise les moyens conjointement en termes d'aménagement et de gestion. Elle n'est pas figée, car tout projet évolue entre le moment où il est conçu et réalisé ; la charte prévoit les modalités de suivi du projet puis de son évaluation. Là où une charte a été établie, à la Pointe du Raz par exemple, elle a été la référence commune, la « balise » permettant aux partenaires de « garder le cap » du projet dans la longue durée.

La qualité du projet, de sa conception à son exécution

L'intervention dans un site ou dans ses abords réclame, de la part des concepteurs, des qualités particulières. La capacité à penser le dialogue du bâti avec le site, dans son implantation, son volume, sa forme, doit ici primer, en règle générale, sur la réalisation du « grand geste » architectural. Les aménagements extérieurs, comme les sentiers, les aires de stationnement, la signalétique, mis en œuvre dans des milieux difficiles au plan climatique ou du relief, réclament des savoir-faire particuliers, voire une certaine humilité, auxquels tous les maîtres d'œuvre ne sont pas obligatoirement formés ou préparés.

Elle gagnera à l'intervention conjuguée de paysagistes et d'architectes. Une attention particulière sera apportée au choix des matériaux, en privilégiant, lorsque cela est possible, ceux qui sont issus du site lui-même.

L'intervention des paysagistes et des architectes doit pouvoir être maintenue **dans la durée**. L'expérience montre en effet qu'une bonne part de la qualité des réalisations dans les sites sensibles réside dans la capacité du maître d'œuvre à intervenir jusqu'à la phase de chantier, à veiller aux détails de mise en œuvre des matériaux, à affiner les détails d'exécution en fonction du terrain.

Privilégier la réversibilité des aménagements

Chaque époque laisse dans un site une empreinte plus ou moins profonde. Une réponse adaptée à la majesté et à une certaine éternité d'un site par rapport au caractère « accidentel » ou évolutif de ses modes de visites et des équipements qui les accompagnent, peut consister en une réversibilité fondamentale des aménagements réalisés.

A la Pointe du Raz, le dispositif de visite mis en place au sortir de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire la route d'accès et le parking, ainsi que la « cité commerciale » à l'extrémité de la Pointe, n'aura finalement duré qu'une cinquantaine d'années. Mais la récente démolition de ces constructions, dans le cadre de la réhabilitation d'ensemble du site, aura tout de même nécessité un montant de travaux non négligeable et laissé des marques dans le site.

La première « empreinte » du tourisme sur les sites s'est traduite le plus souvent par la construction de routes et de parkings.
Ne faut-il pas rechercher des solutions alternatives à la création de nouveaux ouvrages ou à l'extension des ouvrages existants ? Une ancienne route, comme celle des Gorges du Tarn par exemple, avec son profil sinueux et étroit, ses successions de tunnels creusés de main d'homme au début du siècle, participe totalement de l'identité du site ; celle-ci serait irrémédiablement atteinte par son élargissement et sa « mise aux normes » ; des solutions alternatives (circuits à sens unique durant les quelques jours d'engorgement estival par exemple) seraient à rechercher. Autre exemple, au Pont d'Espagne, un téléporté permettant d'ame-

ner les visiteurs dans le site a été préféré au réaménagement de la route d'origine, au motif de la réversibilité aisée de l'engin, qui, une fois démonté, ne laissera aucune trace de son implantation.

Il faudrait désormais s'orienter vers des conceptions d'aménagements qui, faisant usage du principe de précaution, respecteraient scrupuleusement l'intégrité du site, ne faisant que « se poser » sur un site pour une durée fatalement limitée, perturbant le moins possible le fonctionnement de ses écosystèmes et les activités humaines permanentes. Une telle conception ne saurait exclure une grande qualité architecturale des dispositifs d'accueil, en lien avec l'identité du site.

Cette réversibilité de l'aménagement peut également prendre un caractère saisonnier, à l'image de la fréquentation touristique : ainsi à la Dune du Pilat, l'escalier de bois qui donne accès au sommet est-il entièrement démontable, disparaissant totalement du paysage en fin de saison.

Là encore, cela n'enlève rien à la qualité et à l'esthétique du dispositif, mais lui confère un statut éphémère, voire « fragile », qui renforce le caractère grandiose du site lui-même.

Structures et moyens de gestion, le partenariat local

Doter chaque site de réels moyens de gestion

Jusqu'à une période récente, les sites ayant une structure et des moyens de gestion étaient rares. Ces dernières années, des progrès importants ont été accomplis en ce domaine, liés à l'instauration d'outils d'acquisition foncière d'espaces naturels et à la mise en place de structures locales de gestion. Le Conservatoire du littoral tout comme certains départements ont ainsi créé ou suscité la création d'instances de gestion de proximité, chargées de l'entretien et de la surveillance des terrains dont ils sont propriétaires.

Cependant, tous les grands sites, loin s'en faut, ne sont pas encore dotés de structures de gestion efficaces et de ressources propres. Et une part importante d'entre eux ne sont pas réellement gérés. Les communes riveraines, la plupart du temps démunies, restent seules confrontées aux problèmes d'entretien, de sécurité, etc. posés par l'afflux de visiteurs en saison, ne disposant que de leurs seuls pouvoirs de police en guise de « gestion » du site.

Or la gestion durable d'un site passe par une réflexion sur les problèmes fonciers, par la mise en place d'une structure de gestion responsable de la politique d'accueil et d'entretien, par la mise à disposition de ressources financières permettant de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Les recettes issues d'un site doivent aller à sa gestion

Il n'est pas de tradition en France de payer l'accès dans un lieu de nature, réputé libre et gratuit.

Il y a quelque chose de paradoxal, voire de choquant, dans le fait que bien souvent, les dépenses engagées par les visiteurs d'un grand site, vont en grande majorité aux activités commerciales alentours qui bénéficient de l'attractivité du grand site (le marchand de souvenirs, la buvette), alors même que le minimum d'entretien du site n'est pas assuré faute, avance-t-on trop souvent, de moyens...

Ce que le visiteur paie, dans les sites où il est appelé à le faire, c'est non pas à proprement parler un droit d'entrée, **mais des services** et le plus fréquemment le parking (ce qui peut créer la confusion avec un « droit d'accès »).

Pourtant, même là où la présence de services justifiera le paiement par le visiteur d'une redevance à une collectivité, pour le stationnement par exemple, les recettes ainsi générées ne vont que marginalement à l'entretien du site.

En d'autres termes, les ressources générées par les visites ne bénéficient pas à l'entretien du site, les recettes étant privatisées, les dépenses socialisées.

Il est vrai que l'instauration d'une gestion pérenne et saine des grands sites se heurte à de nombreuses difficultés : absence d'expérience ; statut inadapté des structures de gestion ; problèmes fonciers ; nombre élevé des partenaires concernés ; etc.

Mais un principe simple devrait être généralisé : les recettes directement générées par les visites devraient être intégralement affectées à la gestion du site. Elles devraient être un moyen d'entretien du site et être annoncées comme telles.

Par ailleurs, il y a certainement beaucoup à inventer pour développer la participation (financière ou en nature) à la gestion du site, des acteurs touristiques privés locaux qui en bénéficient directement.

Propriété, servitudes, conventionnement, réglementation

Gérer un grand site, c'est maîtriser son évolution et son développement, être également en mesure d'agir sur le site et sa fréquentation. La capacité à gérer un site suppose donc de disposer d'un droit d'agir (la légitimité, qui interroge la propriété et la structure de gestion) et des moyens (les ressources, les hommes, les techniques). Ce sont précisément des conditions rarement réunies dans le cas des sites naturels et des paysages, lieux ouverts dont l'accès est difficilement contrôlable et le statut foncier hétérogène.

Il est clair que la gestion d'un site se présente de façon fort différente selon que l'on a affaire à un terrain public, à un seul propriétaire privé ou à une multitude de propriétaires, cas de loin le plus fréquent... et le plus complexe. De même, celle-ci se posera en des termes différents suivant les usages et les modes de mise en valeur du sol : exploitation forestière, agriculture, élevage, ou bien terroirs laissés en friche. De ce point de vue, aussi, chaque site est spécifique et les modes de gestion mis en place doivent s'adapter à ces particularités. Les acquisitions sont parfois nécessaires pour arrêter des processus de dégradations irréversibles et permettre l'aménagement. Mais il est évident que l'acquisition publique n'est une solution ni généralisable, ni souhaitable, au risque de figer les évolutions et de perturber des équilibres économiques. Il faut alors recourir à des formules de conventions, de servitudes ou encore de locations afin de s'assurer une certaine capacité d'intervention sur l'aménagement et la gestion du site.

Des outils pour la maîtrise foncière des sites

La Taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS)

La loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, confère aux départements la compétence d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Pour financer cette politique à vocation patrimoniale et qualitative, le département peut instituer une Taxe Départementale des Espaces naturels sensibles, établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments.

Le produit de cette taxe doit être affecté d'une part à **l'acquisition** de terrains en vue de leur protection et de leur ouverture au public, d'autre part à **leur entretien et leur gestion.**

Instaurée dans une très grande majorité de départements, représentant un montant annuel recouvré de 400 MF environ, la TDENS est un outil de maîtrise foncière et une ressource pour la gestion de nombreux grands sites en France.

Référence : « Evaluation des politiques des espaces naturels sensibles menées par les Départements », Rapport d'Inspection, M. Prats, Conseil général des Ponts et Chaussées et P. Rimkine, Conseil général du GREF, avril 1997.

Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels

Ils ont pour objectif la sauvegarde des sites naturels et la conservation in situ de la richesse biologique des milieux naturels menacés.

Ils procèdent à des acquisitions ou s'assurent la maîtrise d'usage de terrains, par location, ou convention de mise à disposition, puis établissent des plans de gestion qu'ils mettent en œuvre.

Ce sont des associations régies selon la loi de 1901. La majorité d'entre eux ont été créés entre 1985 et 1991, et ils sont de plus en plus sollicités.

Les CREN sont regroupés au sein d'une Fédération nationale (« Espaces naturels de France ») reconnue par le ministère de l'Environnement qui a établi une charte précisant les missions et les règles de fonctionnement des conservatoires régionaux.

Des conservatoires régionaux existent dans 21 régions de métropole. Dans une dizaine de départements, des conservatoires départementaux interviennent en tant que délégation du conservatoire régional correspondant.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Il a pour mission d'acquérir des portions de rivages marins ou lacustres présentant un intérêt biologique et paysager important.

Établissement public à caractère administratif, créé par la loi du 10 juillet 1975, il est doté d'un budget d'investissement provenant de l'État.

Il ne gère pas lui-même ses terrains, mais en confie la gestion aux communes concernées ou, à défaut, à des associations locales.
Il possède aujourd'hui 400 sites représentant 52 000 ha environ.

Des contrats pour la gestion des milieux naturels

L'ATEN a consacré un ouvrage aux outils juridiques de droit privé ayant pour objectif une gestion contractuelle des espaces naturels remarquables. Cet ouvrage présente les contrats permettant la maîtrise foncière d'un site, ainsi que les conventions permettant son entretien par une tierce personne.

Voir aussi : « Les contrats pour la gestion des milieux naturels », Delphine Deprez, ATEN, 1995
Références : « Formes innovantes de gestion de l'espace en France », F. Veron, CEMAGREF, INERM étude n° 242, novembre 1991. Et « Contrats de gestion des espaces naturels », idem, étude n° 243, avril 1991.

Une ASA pour gérer des sites dans l'Hérault

Dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, le Département de l'Hérault a eu recours à une formule, bien connue des agriculteurs, mais rarement appliquée dans des objectifs de protection : « l'Association syndicale autorisée », figurant au Code rural.

Il s'agissait de trouver une formule permettant de gérer un espace sensible, morcelé en diverses propriétés et dont le département ne possédait qu'une partie seulement. Suite à l'acquisition de la Serrade, propriété de 400 ha, le conseil général a convaincu les 8 communes disposant des communaux alentours et les propriétaires privés riverains de se regrouper en ASA.

Cette solution a révélé les avantages suivants :
- elle est une alternative à l'acquisition par une collectivité publique
- par le regroupement de propriétés privées et publiques, elle crée un ensemble cohérent
- elle crée une structure, l'ASA, disposant de la maîtrise foncière et pouvant planifier, réaliser et gérer rationnellement les équipements nécessaires
- elle instaure une « gestion rapprochée » impliquant directement les propriétaires et acteurs locaux.

Source : Intervention de M. Couttenier, Agence foncière départementale de l'Hérault, Séminaire de la Pointe du Raz, 11-12-13 septembre 1997.

Une structure et un directeur de site

Compte tenu de l'imbrication des responsabilités, la mise en valeur et la gestion d'un grand site mobilisent une multiplicité de partenaires (collectivités locales, État, propriétaires, associations, scientifiques...) ayant tous légitimité à intervenir : légitimité réglementaire, financière, foncière, scientifique et technique, politique. Cette multiplicité des partenaires rend complexe toute intervention sur les grands sites.

Elle justifie pleinement la généralisation de la fonction de « directeur de site », à même de structurer le partenariat local, de piloter les opérations d'envergure sur les sites et d'en assurer la gestion ultérieure. Ces professionnels doivent avoir à la fois des qualités de monteurs de projets, de gestionnaires et de médiateurs. Il s'agit de nouveaux métiers pour lesquels des filières de formations spécifiques devraient être créées.

On peut distinguer deux niveaux de gestion correspondant à des besoins et à des compétences différents :
- la gestion de proximité, au quotidien : petit entretien, gardiennage, accueil ;
- le niveau stratégique : définition d'un projet d'intervention sur le site, réhabilitation, aménagement, mise en valeur... s'appuyant sur des compétences scientifiques et techniques.

La structure de gestion administrative, financière, juridique doit permettre d'assurer ces diverses missions qui correspondent à des responsabilités et à des métiers différents.

La gestion des grands sites suppose le recours à des professionnels aux compétences techniques, scientifiques et opérationnelles de gestion et la diffusion de savoir-faire en matière de bilan patrimonial et de plan de gestion.

Gérer un site naturel : qui doit payer et comment ?

Le coût de fonctionnement d'un grand site naturel est composé de charges de gestion écologique ou paysagère et de charges d'animation. L'expérience montre que ce coût n'est que faiblement corrélé à la taille du site mais que ce sont les objectifs de gestion qui influent sur les coûts de fonctionnement. Il y a donc un effet d'entraînement activités/coût, c'est-à-dire que plus une gestion est dynamique, plus les coûts s'élèvent.

Or, s'il est aujourd'hui possible de mobili-

ser des financements d'investissement pour réhabiliter et réaménager un site, il est difficile de dégager des subventions publiques stables pour son fonctionnement et son entretien ; une part significative du coût de ceux-ci doit être dégagée sur la fréquentation du site lui-même : les entrées, le stationnement, les produits vendus (recettes limitées) et les activités d'animation (qui, même si elles génèrent des produits, coûtent souvent plus qu'elles ne rapportent).

Si le visiteur, et non le contribuable, est sollicité pour financer l'entretien d'un grand site, ce dernier sera d'autant plus sensible à la qualité de « l'offre » : qualité du site et des aménagements, qualité et professionnalisme de l'accueil. De plus en plus, même si l'acquittement d'un « droit d'entrée » se fait à la voiture (par commodité), la notion de « paiement d'un parking » doit laisser place à la notion de paiement d'un service. Faire contribuer le public à l'entretien d'un site suppose de pouvoir lui garantir que sa contribution financière est véritablement utilisée à cette fin. La transparence des comptes vis-à-vis du public est indispensable si l'on veut que ce dernier participe activement à la protection, d'autant plus dans les cas où l'on est conduit à restreindre ou à réguler la fréquentation.

Il est clair que l'assujettissement de l'entretien et de la gestion d'un site aux recettes issues de sa fréquentation fait courir un risque : celui de sa « surexploitation » touristique.
Ce risque illustre là encore l'importance de la réflexion préalable sur la capacité d'accueil du site, et la nécessité de définir une charte d'objectifs et de moyens de la gestion patrimoniale du site, discutée et approuvée par tous les partenaires responsables à un titre ou à un autre de sa préservation dans le long terme.

La réflexion sur la structuration d'une solidarité économique entre les acteurs qui en bénéficient directement, sur l'organisation de l'affectation des ressources qu'ils génèrent doit être une priorité pour les années qui viennent.

Les retombées économiques locales

Les grands sites, potentiel économique local et régional

La fréquentation des grands sites naturels génère de toute évidence une activité économique pour les régions dans lesquelles ils s'inscrivent. Méconnu, ce potentiel des grands sites en termes économiques est bien souvent mal exploité par des collectivités et acteurs locaux qui n'en tirent pas réellement parti, vivant en « économie de cueillette ».

S'il faut ici redire que la richesse générée par un grand site doit en priorité permettre d'en assurer la protection et la bonne gestion, il est clair que ce patrimoine de premier ordre peut devenir un atout considérable pour le tissu local.

Quelles sont les retombées économiques liées à la gestion et à la fréquentation d'un grand site ? On distinguera :

- **les retombées directes**, c'est-à-dire les recettes et les emplois créés par la structure de gestion et d'accueil des visiteurs. En matière d'emplois, on considère aujourd'hui que la présence de 10 000 à 12 000 visiteurs payants engendre la création ou le maintien d'un emploi direct et d'un emploi induit équivalent plein temps.

- **les retombées indirectes**, c'est-à-dire celles qui bénéficient aux activités dépendant directement de l'exploitation du site (BTP, entretien, matériels de gestion, transport du personnel, services).

- **les retombées induites**, c'est-à-dire celles liées indirectement à l'exploitation du site (hôtellerie, restauration, commerce, artisanat, services privés et publics utilisés par les visiteurs). Elles ne se limitent pas aux abords du grand site, mais peuvent être perceptibles sur une aire géographique vaste, un département ou même une région. Les résultats de quelques études réalisées en ce domaine, en particulier l'étude récemment menée sur l'emploi dans les parcs naturels régionaux et celle plus ancienne sur la valorisation touristique du patrimoine culturel(4) montrent que la dépense moyenne d'un visiteur sur un site est de l'ordre de 25 à 30 F dans les sites payants. Cette dépense moyenne inclut le parking, le droit d'entrée et les achats dans les boutiques de sites. Les dépenses induites réalisées à proximité du site (dans les commerces, restaurants, hébergements et services) sont de l'ordre de 8 à 10 fois celles enregistrées dans les sites mêmes. Ces différents ratios montrent de manière relativement cohérente que l'existence d'un site agit comme un pouvoir d'attraction, mais que l'économie touristique dépend essentiellement du niveau d'équipement (tourisme, commerces, services) de la zone dans laquelle le lieu de visite se situe.

La recherche d'une « rentabilité économique » directe des sites, rentabilité entendue au sens d'une économie d'entreprise, apparaît dès lors comme une démarche souvent dénuée de réalité. L'économie touristique liée à l'exploitation des grands sites naturels mais aussi culturels, est prioritairement une économie induite(5).

Développer des stratégies régionales

A quelles conditions un grand site bien géré peut-il avoir un effet d'entraînement sur une région ?

- en premier lieu, le réinvestissement sur place des recettes issues de l'attractivité du site est une condition fondamentale du

(4) L'emploi dans les Parcs naturels régionaux, CDC consultants, 1995
(5) « La valorisation touristique du patrimoine culturel », Développement culturel n° 83 décembre 1989

développement local, ce qui suppose l'existence de professionnels touristiques vivant dans la région et attachés à celle-ci.
- la recherche d'une fréquentation sur toute l'année, en jouant sur la complémentarité entre une fréquentation « longue distance » correspondant à une notoriété nationale ou mondiale du site et souvent peu étalée, et une fréquentation de proximité, plus étalée sur l'année et les fins de semaines. Ceci suppose un site ouvert toute l'année et une région animée et vivante, été comme hiver.

- une qualité d'accueil qui suscite l'envie chez le visiteur et ses proches de revenir ou de rester plus longtemps dans la région, à la différence de la tendance à « l'économie de cueillette » (par des chartes de qualité, ou le développement de labels par exemple).

- une visite du site qui incite à la découverte de l'ensemble d'une région, le grand site en étant en quelque sorte la « clé d'entrée ».

- le développement d'une offre de séjour. A ce propos, on estime que la dépense moyenne d'un touriste passant au moins une nuit est environ cinq fois plus importante que celle d'un excursionniste à la journée, alors que celui-ci consomme le même type de prestation et « dégrade » le site de la même manière.

Un tel objectif passe par la définition d'une stratégie touristique commune à une région, associant les socioprofessionnels au delà du site lui-même. Si le partenariat autour de la mise en valeur des grands sites français est maintenant établi au plan des partenaires administratifs et des collectivités publiques, il peut être largement développé dans le secteur marchand en recherchant des regroupements ou des complémentarités de prestataires.

Des solidarités à inventer pour soutenir les activités non touristiques

Une des caractéristiques des grands sites français et européens, est d'être pour la plupart indissociables des activités humaines qui en ont forgé l'identité au cours des siècles, et notamment, s'agissant des sites essentiellement naturels, l'agriculture, l'élevage, la pêche ou les activités maritimes.

Le maintien des activités compatibles avec les équilibres écologiques et paysagers, mais non exclusivement liées à l'accueil des visiteurs, est donc une condition essentielle de la protection du site lui-même, qui tire d'abord son identité d'activités non touristiques.

Or, un des effets pervers bien connu du développement touristique est qu'il finit par tuer en partie ce que le visiteur venait voir, décourageant les activités traditionnelles, au profit d'une mono-activité touristique, plus immédiatement lucrative.

Des solidarités à l'égard des activités, agricoles, pastorales, sylvicoles qui « font » le site sont à créer. Ainsi par exemple, il s'agirait de mieux tirer parti de la présence sur place d'un véritable « marché urbain » que constitue la clientèle des visiteurs d'un grand site pour vendre des produits de l'agriculture locale ; ou encore d'instaurer un soutien financier à ces activités non touristiques en imaginant le reversement à leur profit de redevances générées par la fréquentation touristique.

C'est en définitive un enjeu fort pour la pérennisation du site et de son attractivité touristique. Il passe largement par le maintien sur le site ou à ses abords d'une population permanente qui, plutôt que de ne vivre que du tourisme, vivrait avec le tourisme.

En conclusion…

Fonder toute intervention sur une conscience claire et partagée de l'identité du site…

Se donner les moyens d'accueillir le public et répondre ainsi à une demande sociale…

Réaliser les équipements d'accueil en harmonie avec l'esprit des lieux…

Doter le site d'une structure et de moyens de gestion…

L'inscrire dans une réalité sociale et économique locale…

… apparaissent comme des principes fondamentaux d'approche des grands sites permettant de gérer le délicat équilibre entre conservation et ouverture au public, entre protection et valorisation sociale et économique.

Nous proposons maintenant d'approfondir une démarche encore trop peu connue en France, et pourtant centrale dans les objectifs exposés ci-dessus, la notion de « capacité d'accueil » d'un site : en quoi consiste-t-elle ? Comment organiser une réflexion partenariale sur ce thème ?

Un manifeste pour les grands sites

Recommandations issues du séminaire de la Pointe du Raz consacré à « Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites », organisé par l'ICOMOS, avec l'appui du Conservatoire du littoral et du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

« Les professionnels, réunis à la Pointe du Raz les 11, 12, 13 septembre 1997, rappellent que, dans le cadre de leur réflexion, les « grands sites » sont les sites à caractère essentiellement naturel, de grande notoriété, ou à forte charge symbolique, faisant l'objet d'une fréquentation touristique importante.

Ils formulent les recommandations suivantes :

1/ Un grand site devrait être un élément moteur ou détonateur d'un développement local et durable au delà de son périmètre.

2/ Chaque grand site devrait faire l'objet d'un projet global de réhabilitation et de mise en valeur, dans le respect de son caractère propre et de son paysage.

3/ Ce projet doit tenir compte de la capacité d'accueil du site.
Celle-ci doit permettre :
– la préservation de l'intégrité physique des lieux et de leur qualité paysagère
– l'agrément de la visite
– le maintien des équilibres économiques et sociaux des communautés locales
Ce projet devrait être formalisé par une convention d'objectifs et de moyens entre l'État et les acteurs locaux. Les travaux de réhabilitation ou de mise en valeur doivent être modestes. Ils exigent une qualité de détail dans l'exécution et l'intervention d'artisans spécifiquement formés.

4/ Il convient d'encourager le maintien sur le site d'activités, autres que touristiques, qui l'avaient façonné et qui peuvent contribuer à le faire vivre. Ces activités doivent rester compatibles avec sa qualité paysagère.

5/ Chaque grand site devrait se doter d'une structure chargée d'assurer son entretien et l'accueil des visiteurs, dans le respect du paysage (syndicat mixte, ASA, Association...) ainsi que d'un « directeur de site » assurant le rôle de coordinateur et de médiateur entre les collectivités locales, les habitants, les visiteurs. Des formations à ce nouveau métier doivent être développées.

6/ Les ressources éventuellement générées directement par chaque site doivent être prioritairement affectées à son entretien. Afficher clairement les comptes serait un minimum de respect vis-à-vis du public appelé à contribuer financièrement à sa mise en valeur. Par ailleurs, la vocation de ces sites n'est pas de se rentabiliser, mais de contribuer au développement de l'économie locale.

7/ Un label « Grand site national » pourrait être attribué à des sites ayant fait l'objet d'opérations de réhabilitation exemplaires et s'étant dotés d'une structure et de moyens de gestion. L'attribution de ce label, réversible, serait accompagnée d'un cahier des charges contractuel.

8/ Le séminaire de travail appelle à l'approfondissement de ces réflexions et de ces recommandations à l'occasion d'un colloque international en 1998 ».

DEUXIÈME PARTIE

La capacité d'accueil d'un site : de quoi s'agit-il ? comment l'évaluer ?

La capacité d'accueil : de quoi s'agit-il ?

Par « capacité d'accueil » d'un grand site, nous entendons ici le niveau de fréquentation touristique qu'un site naturel peut supporter sans que ses qualités ne se détériorent, sans que les populations locales soient submergées, sans que la qualité de la visite soit anéantie.

Elle est un outil empirique particulièrement adapté aux besoins des gestionnaires des grands sites naturels renommés qui s'interrogent sur les moyens de maintenir un équilibre entre conservation du site et large ouverture au public, deux objectifs indissociables de la mission des responsables de grands sites en France.

Elle vise à s'interroger de façon pragmatique (6) :

- sur le nombre de visiteurs que le site peut accueillir, dans un état donné, sans mettre en péril sa viabilité à long terme

- sur le seuil à ne pas dépasser sans précautions supplémentaires de la part du gestionnaire

- sur la manière d'accueillir les visiteurs afin de réduire les impacts sur le site, afin de mieux répartir la fréquentation dans le temps ou dans l'espace, ou afin de mieux absorber les pics de fréquentation

A quels signes peut-on dire que la capacité d'accueil d'un site est dépassée et que les conditions de gestion de la fréquentation ne sont plus adaptées ? (7) :

- *« lorsque le patrimoine est atteint : érosion, destruction de la végétation, tassement des sols, disparition d'espèces végétales ou faunistiques... Les visiteurs ont endommagé le site au delà de ses capacités de restauration propres*

- *lorsque les équilibres sociaux sont remis en cause : les habitants ne vivant pas directement du tourisme sont mécontents, ils n'apprécient pas de se faire bousculer par les visiteurs et d'affronter les encombrements, l'augmentation des prix*

- *lorsque la qualité de l'accueil se dégrade et que la satisfaction que les visiteurs en retirent diminue ; ils ne reviendront certainement pas et n'encourageront aucun de leurs amis à « faire le détour ».*

Il est intéressant de noter que la réflexion sur la capacité d'accueil des sites n'est pas l'exclusivité de farouches protecteurs de l'environnement naturel ou des monuments historiques, trouvant là une méthode permettant de justifier la limitation drastique de l'accès du public à défaut de l'interdire totalement. Elle est aujourd'hui utilisée par des planificateurs ou des aménageurs qui avouent que « *le fait de reconnaître que le tourisme a lieu dans des environnements limités est quelque chose de tout à fait récent ; nous n'avons découvert ces limites*

(6) Sources et références : – Ken Chamberlain, « Carrying capacity », Tourism focus n° 8, 1997, UNEP-IE
– Graham Barrow, « Répartir la charge », Environmental interpretation, octobre 1991. Traduction française réalisée par M.H. et J.P. Thibault disponible dans « Accueillir la foule », MPPM, actes des Rencontres de Gavarnie, octobre 1994.
– Edward W. Manning, « Capacité de charge et indicateurs environnementaux : ce que doivent savoir les gestionnaires du tourisme », Nouvelles de l'OMT, 1996.
– Georges H. Stankey et Stephen F. McCool, « Managing for the sustainable use of protected wildlands : the limits of acceptable change framework », 4e congrès sur les parcs nationaux et les zones protégées, Caracas, 10 au 10 février, 1992.
– Roger Sidaway, « The limits of acceptable change » ; a report prepared for the Countryside Commission, 1994.
– Fred R. Kuss, Alan R. Graefe, Jerry J. Vaske, « Visitor impact management », 2 volumes, National parks and conservation association, Washington D.C., USA, 1990.

(7) Ken Chamberlain, «Carrying capacity», Tourism focus n°8, 1997, UNEP-IE

qu'en les violant et cela la plupart du temps au détriment de l'industrie touristique. Dans certains cas, des dommages graves ou irréparables pour l'industrie touristique sont dus à l'action de responsables du tourisme et/ou aux touristes eux-mêmes » (8).

Les textes fondateurs du tourisme durable en Europe font référence à la capacité d'accueil

Conseil de l'Europe, Recommandation n°R (95) 10 relative à une Politique de développement d'un tourisme durable dans les zones protégées (11 septembre 1995) :
« Il conviendra de développer des formes de tourisme fondées (...) sur l'existence de différents types de zones protégées et la nécessité de prévoir une utilisation à des fins touristiques qui corresponde aux objectifs de chaque zone, qui tienne aussi compte des éventuelles influences des zones avoisinantes et qui soit fondée sur la notion-clé de capacité de charge du milieu (...) Les activités devraient être réparties dans l'espace et le temps, selon la capacité de charge de la zone en question »

Conseil de l'Europe, Recommandation n°R (97) 9 relative à une Politique de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement dans les zones côtières (2 juin 1997) :
« Les programmes d'aménagement touristique du littoral (...) devraient faire l'objet d'une réflexion et d'une coopération avec tous les décideurs institutionnels partenaires et acteurs concernés et être réalisés (...) en tenant compte de la capacité d'accueil physique et sociale des sites concernés ainsi que de leurs caractéristiques naturelles, paysagères, culturelles et socio-économiques ».

(8) Edward Manning, « Capacité de charge et indicateurs environnementaux : ce que doivent savoir les gestionnaires du tourisme », Nouvelles de l'OMT, 1996

Les composantes de la capacité d'accueil

Les États Unis ont été, avec le Canada, les pionniers en matière de recherche sur la « carrying capacity » des parcs nationaux. En 30 ans, leur approche a beaucoup évolué. Et d'une approche très dogmatique, ayant la prétention d'être une science exacte, les gestionnaires d'espaces protégés nord-américains en sont venus à une démarche beaucoup plus souple et pragmatique pour en faire un outil de « management de la qualité » et d'anticipation du changement dans les sites ouverts au public.

Le consensus existe aujourd'hui parmi les responsables et gestionnaires de parcs nationaux américains qui ont établi un important bilan de leur expérience (9) : « *la carrying capacity n'est pas une valeur absolue qui attend d'être découverte, mais plutôt une série de valeurs qui doivent être mises en relation avec les objectifs de gestion pour une zone donnée (...) C'est un concept relatif impliquant à la fois des jugements scientifiques et des jugements de valeur* ».

Ainsi donc, l'évaluation de l'impact sur le milieu est un des critères -indispensable- de détermination d'une capacité d'accueil d'un site, mais c'est loin d'être le seul. La notion « d'acceptabilité » d'un site est relative et ne se réduit pas à la seule dimension écologique dans un domaine où les valeurs patrimoniales, sociales, culturelles et économiques interagissent, pour « faire un grand site » d'un espace naturel parmi d'autres. Par ailleurs, le nombre de personnes qu'un site peut accueillir n'est pas absolu mais relatif à des conditions de gestion données. Ainsi par exemple, le nombre de personnes supportable peut être très dépendant des effectifs de guides, d'agents de surveillance et d'entretien, dont dispose le gestionnaire.

Les points-clés de la « capacité d'accueil »

- la capacité d'un site ne se limite pas à sa seule charge physique ou écologique, mais résulte de l'interaction de différents facteurs
- elle intègre des aspects sociaux, relatifs à aux perceptions et pratiques des habitants permanents du site, ainsi qu'aux attentes et à l'expérience des visiteurs
- elle associe des critères scientifiques (écologie, archéologie, sociologie, économie...) et des jugements de valeur
- elle est fonction des objectifs de gestion que l'on se fixe pour un espace donné (conservation stricte, ouverture limitée, ouverture au grand public...)
- elle peut varier en fonction des moyens techniques, humains et financiers dont dispose le gestionnaire d'un site
- elle appelle une démarche de concertation, ses effets pratiques étant d'autant mieux acceptés que les différentes parties en cause sont associées à sa détermination

Plutôt que de parler de « capacité de charge » qui serait la traduction littérale de « carrying capacity », nous préférerons utiliser les nuances que permet la langue française

(9) National Parks and conservation association, « Visitor impact management », 2 volumes, Washington D.C., 1990

et parler de la « capacité **d'accueil** » d'un site.

En choisissant le terme « accueil », nous insistons sur un des principes importants, fondant notre réflexion : les grands sites ont une vocation patrimoniale et sociale. L'accès aux grands sites ne doit pas se fonder sur une politique malthusienne, considérant le visiteur comme un pollueur dont la présence serait tout juste tolérée, mais bien au contraire répondre à une forte demande sociale du public, dans des conditions préservant les qualités du site.

Il s'agit de donner accès au plus grand nombre possible de visiteurs, sachant qu'il n'est justement pas possible d'accueillir tout le monde, au même moment, au même endroit (10). La capacité d'accueil est une aide à la décision dans le cadre d'une politique de gestion déterminée.

(10) Dans son ouvrage « Enquête sur le tourisme de masse - L'écologie face au territoire », Belin, 1997, Florence Deprest ne partage pas cet avis. Elle critique la notion de capacité de charge, considérée comme une idéologie visant à condamner le tourisme populaire.

Où la notion est-elle déjà utilisée ?

L'idée d'une capacité limite d'un espace est bien connue des agronomes : un champ peut nourrir de façon durable un nombre donné de têtes de bétail ; au delà de ce seuil, l'environnement se dégradera, la ressource en herbe disparaîtra au point de mettre en péril la survie du troupeau. Les naturalistes recourent eux aussi à cette notion pour évaluer la limite au delà de laquelle une forêt par exemple subira des dommages de la part d'une population de cervidés par exemple.

L'extension de la réflexion issue des sciences agronomiques ou écologiques à l'accueil du public dans des grands sites naturels, ne peut se faire par simple transposition de la notion de capacité de charge. On l'a dit, la « capacité d'accueil » d'un site ne peut se limiter à la seule prise en compte de critères biologiques.

Si la réflexion sur la capacité d'accueil peut paraître nouvelle à bien des gestionnaires de sites naturels, elle est couramment utilisée et admise pour d'autres types de lieux ouverts au public :

- les bâtiments accueillant du public, les équipements publics, les transports... : les règlements de sécurité des lieux clos fixent un nombre maximal de personnes accueillies ou transportées au motif de la résistance des structures et de la sécurité des personnes.

La notion de capacité d'accueil dans le droit de l'urbanisme

La notion de capacité d'accueil ne figure qu'une seule fois dans le code de l'urbanisme. Nous y faisons référence ici, bien que le contexte et l'objectif dans lesquels elle est mentionnée soient bien différents de celui de la préservation et de la gestion des grands sites.
La Loi littoral du 3 janvier 1986, fait en effet référence à la notion de « capacité d'accueil », afin de cerner les possibilités d'urbanisation d'espaces littoraux.
Sans en donner une définition explicite, elle stipule que l'obligation de préservation s'impose aux documents d'urbanisme et que la capacité d'accueil des espaces urbanisés et à urbaniser doit demeurer compatible avec cet objectif de préservation.

« Pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte :
– de la préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L.146-6
– de la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes
– des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés »

Article L. 146-2 du code de l'urbanisme.

- les musées et monuments historiques : s'ajoutent aux habituels règlements de sécurité, des considérations relatives à la conservation des bâtiments et des œuvres d'art exposées, mission première de ces établissements.
  Ainsi, le Louvre est-il parfois amené à arrêter les entrées parce qu'il y a danger pour les œuvres ; ce seuil est fixé de façon pragmatique, l'évaluation de la surfréquentation se faisant de façon purement visuelle. Afin d'éviter cette solution peu satisfaisante de fermeture, le musée a réformé sa politique tarifaire en 1993, instaurant un tarif unique modulé selon l'horaire et non pas selon l'âge ou la catégorie sociale, visant à transférer une partie du public du matin vers l'après-midi (grâce au demi-tarif, 12 % des visites se sont déplacées vers l'après-midi) (11).
  Pour sa part, le Centre Beaubourg dispose à son entrée d'un affichage électronique instantané du nombre de visiteurs présents dans le Centre et en ferme momentanément l'accès en cas de surcharge.

- les grottes : leur ouverture au public se fait aujourd'hui en tenant compte des impacts sur leur conservation des transformations

(11) Intervention de Mme B. Joseph-Janneney, Administrateur général du Musée du Louvre, le 14 février 1996, à l'Atelier du Conservatoire du littoral « Attention public ! Public protecteur ou public prédateur ? ».

de la composition de l'air et de sa température.
Dans l'exemple le plus célèbre de Lascaux, les impératifs de conservation ont amené, en 1963, le ministre de la Culture de l'époque, André Malraux, à ordonner la fermeture de la grotte au grand public. Quinze ans d'ouverture menaçaient en effet les peintures magdaléniennes vieilles de 17 000 ans. A quelques dizaines de mètres de l'original, le public peut en visiter la réplique : Lascaux 2 a été ouverte en 1983 ; compte tenu de son succès, elle a été doublée, depuis peu, par Lascaux 3.

– les jardins, et notamment les jardins historiques : rarement conçus pour recevoir la foule, ils peuvent se trouver fragilisés par le piétinement intensif.
Ainsi par exemple, le jardin de Claude Monet à Giverny a eu recours à des moyens diversifiés pour inciter les visiteurs à venir en dehors des jours de pointe, au risque sinon de trouver portes closes.

Il est intéressant de noter que les mesures de régulation de l'accès à des monuments ou expositions ne relèvent pas que de la protection du lieu lui-même, mais également de la préservation de la qualité de l'expérience personnelle du visiteur et de son émotion esthétique : les musées proposant de grandes rétrospectives de peinture par exemple, ont également le souci d'offrir des conditions minimales de sérénité à la visite.

Si la notion de capacité d'accueil se développe et est bien acceptée pour les espaces bâtis ou clos, peu de grands sites naturels français y ont recours.

L'exemple de l'Ile de Tatihou

L'île de Tatihou, dans la Manche, ancienne île militaire, est constituée d'un espace naturel préservé autour d'un fort du 17ème siècle et d'un ancien lazaret destiné à accueillir les marins des colonies placés en quarantaine. Elle est affectée en 1988 au Conservatoire du Littoral qui, associé au conseil général de la Manche, définit un projet culturel et touristique : la création d'un centre culturel scientifique centré sur la mer et les fortifications.
Ouverte au public depuis 1992, elle offre un exemple intéressant d'un site où, partant d'une fréquentation nulle, le gestionnaire peut choisir et non subir la fréquentation de l'île.
L'ouverture au public a été pensée en acceptant une double contrainte : ne pas remettre en cause la taille du port conçu pour l'arrivée de bateaux de petite taille ; préserver la qualité des 21 hectares de landes, de dunes et de grèves et protéger l'avifaune qui y niche.
Un bateau à roues, d'une capacité de 43 personnes, assure la liaison entre le continent et l'île. Le nombre de passages journaliers est limité à 10, ce qui, avec le petit nombre de personnes pouvant accéder à pied à marée basse (environ 5 %), maintient la fréquentation à 500 visiteurs par jour. L'exploitation de la liaison est assurée directement par le Conseil général, de façon à contrôler l'accès au site. L'île accueille aujourd'hui 50 000 visiteurs par an, sachant qu'en juillet et août, elle refuse environ 4 000 à 5 000 personnes.

Anne Vourc'h, Patricia Coudray, Urbanis, « Réhabilitation touristique de sites délaissés, guide de sensibilisation », Ministère de l'Environnement, 1995.

A l'inverse, que se passe-t-il là où une réflexion sur la capacité d'un site fait défaut ? De trop nombreux exemples témoignent de :

– la dégradation physique des sites : ainsi par exemple, à la Pointe du Raz, le piétinement intense, la non canalisation de la foule ont eu pour effet la dégradation du couvert végétal pourtant peu accueillant qu'est la lande, avec des effets de ravinement et d'érosion spectaculaires. Du fait de la disparition de la terre sur la Pointe, la réhabilitation végétale se fait aujourd'hui dans des conditions extrêmement difficiles, à un coût considérable, mobilisant pour plusieurs années des équipes spécialisées testant des méthodes expérimentales délicates. En montagne, les gestionnaires de sites connaissent bien cette spirale : la dégradation des sentiers par leur surfréquentation les fait délaisser par les randonneurs qui ouvrent des sentiers sauvages finissant par créer un entrelacs de saignées propices à l'érosion.

– l'atteinte à la biodiversité : à Port-Cros, quelque 120 000 bateaux de plaisance mouillent leur ancre chaque été, déversant 4 tonnes de déjections en bordure directe des côtes du parc national, sans que celui-ci dispose de réels moyens juridiques pour maîtriser ce phénomène. Les conséquences en sont la destruction des herbiers de posidonies, l'accroissement de la turbidité de l'eau par déficit photométrique (la densité des bateaux est telle que leur ombre

empêche la lumière de passer), la destruction des cires protectrices que les végétaux produisent pour s'adapter au sel.

« Pourquoi ne met-on, pas davantage en pratique la notion de capacité de charge ? »

« Avec l'émergence de la notion de développement durable, de nombreuses conventions et plans insistent sur l'importance de la capacité d'accueil. Et pourtant il est rare d'en trouver une traduction opérationnelle. Pourquoi ? Plusieurs raisons à ceci :
– la croyance que c'est un exercice académique trop compliqué et une perte de temps
– la pression croissante exercée sur les décideurs en faveur du développement économique et la création d'emplois
– la prime donnée à l'industrie du voyage et du tourisme comme réponse à cette pression
– la tendance à privilégier le court terme dans un contexte de forte compétition économique
– le refus de tout ce qui peut apparaître comme une limite, une restriction »

Ken Chamberlain, « Carrying capacity », Tourisme focus n° 8, 1997, UNEP-IE

– la dégradation paysagère : les équipements d'accueil qui ne font que « suivre » une demande croissante et solutionner des engorgements ponctuels, induisent la plupart du temps des « paysages de partout et de nulle part » où dominent de vastes parkings mal situés, desservant des sentiers ou des belvédères surencombrés et pelés.

– la perte de qualité et d'attrait du site : les effets de foule ne correspondent plus à ce que le visiteur vient chercher sur un site naturel, ce qui le conduit, après avoir sacrifié au pèlerinage convenu, à rester sur les lieux le moins longtemps possible. A Gavarnie, le temps de visite était encore d'une journée dans les années cinquante ; il est tombé aujourd'hui à 2 h 30. Dans le Mercantour, les randonneurs ont peu de chance de rencontrer des bouquetins, ceux-ci ayant déserté les zones les plus fréquentées.

Capacité instantanée, annuelle, journalière

En fonction des caractéristiques du milieu naturel et de ses contraintes de régénération, en fonction aussi des préoccupations de gestion de la fréquentation, la capacité d'accueil est à considérer à des échelles de temps différentes. On pourra ainsi distinguer :

- la capacité d'accueil « en instantané » d'un site, c'est-à-dire le nombre de personnes que le site peut accueillir en un instant donné

- la capacité journalière

- la capacité annuelle.

La capacité instantanée d'un site sera en lien direct avec la programmation des équipements d'accueil : parking, centres d'information. Le dimensionnement des équipements sera une conséquence des niveaux de fréquentation souhaités ; et en retour, les contraintes d'implantation des équipements dans le site (localisation, distance au site, impact visuel et écologique) en détermineront la taille et, partant, le nombre maximal de visiteurs susceptibles d'accéder en même temps au site.
De la capacité instantanée estimée pour un site, dépend directement le confort du visiteur et l'intérêt de la visite.

Une réflexion sur le nombre de visites annuelles est importante pour évaluer les capacités de régénération des milieux ou la perturbation relative des écosystèmes : au delà d'un certain nombre annuel de visiteurs, quelles que soient les précautions prises, l'herbe ne repousse plus sur la Pointe du Raz, ou les isards désertent définitivement tel vallon de la réserve du Néouvielle. Généralement, cette détermination d'une capacité annuelle sera à compléter par une mesure de la saisonnalité de la fréquentation et à accompagner de mesures appropriées pour « n'ouvrir » le site que pendant un laps de temps compatible avec sa régénération, un peu comme il y a des heures d'ouverture de tel monument ou de tel jardin. En zone de montagne, on peut ainsi décider de déneiger ou au contraire de ne pas déneiger un col...

Une réflexion sur la capacité journalière est importante pour adapter au mieux les services nécessaires aux visiteurs : le nombre de personnes présentes à l'accueil ou à la sécurité, la fréquence de nettoiement du site ou d'enlèvement des déchets, etc... La capacité journalière se raffine en évaluation des heures creuses et des heures de pointe, et permet un ajustement du potentiel d'accueil (gestion de parkings d'appoint, capacité, fréquence et horaires des navettes, etc.).
La capacité journalière peut également dépendre du niveau de tolérance de la population permanente : ainsi par exemple, au delà de l'accès de X voitures par jour, les riverains d'un site pourront subir une nuisance jugée insupportable.

C'est donc bien non pas une, mais trois capacités d'accueil (instantanée, journalière et annuelle) qu'il faudra déterminer pour mettre au point le projet de réhabilitation et de gestion d'un site.

De surcroît, il pourra y avoir une contradiction apparente entre les trois estimations obtenues. Si l'on détermine une capacité d'accueil instantanée relativement faible, on dimensionnera les parkings en un nombre de places réduit ; mais si le confort de la visite en est amélioré, la rotation des visiteurs sera accélérée, et au bout du compte, la capacité journalière ne diminuera pas dans les mêmes proportions, stagnera, voire augmentera légèrement, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la conservation ou l'évolution de l'économie locale : piétinement moins désordonné, mais plus constant, commerces s'orientant plus vers la buvette que vers la restauration...

De même, une politique réussie d'étalement des visites, ce qui n'est pas hors de portée d'un site proche d'une grande ville, sous entend une volonté de diminuer les capacités d'accueil journalière et instantanée : cela

peut entraîner une augmentation de la capacité d'accueil annuelle qui n'est pas forcément souhaitable, ni pour le milieu, ni pour la société locale (des boutiques de souvenirs supplantant définitivement le commerce traditionnel…).

La fréquentation annuelle d'un site est l'indicateur le plus souvent retenu pour juger de son effet sur l'économie locale. Or, c'est un indicateur bien réducteur, dans la mesure où au delà d'un certain niveau, l'économie locale n'est plus en mesure de répondre à la demande. Ainsi, il sera parfois possible de plaider pour une diminution sensible de la capacité instantanée, contre son meilleur étalement sur l'année.

Évaluer la capacité instantanée d'un site : la méthode de la « journée-type »

Le nombre de visiteurs présents sur un site à tel ou tel moment est le produit de deux facteurs :
– la courbe des arrivées sur le site au cours de la journée
– la durée moyenne du séjour sur le site.
Le croisement de ces deux données permet d'obtenir une estimation des visiteurs présents à un moment donné sur le site, et de cerner ainsi à quels moments la capacité instantanée est dépassée.
Graham Barrow conseille de procéder à cette évaluation en prenant comme référence une « journée type » de la vie d'un site.

« La capacité instantanée d'un site peut constituer le fondement d'une évaluation très pertinente de la pression exercée par les visiteurs d'un site. Il faut pour cela emprunter leur vocabulaire aux concepteurs d'expositions, pour ce qui est des normes de visites. Beaucoup de ces concepteurs commencent par déterminer le chiffre des visites pour une journée-type. Une journée-type correspond aux jours de l'année au cours desquels le site va être à pleine capacité à un moment ou à un autre de la journée. Ne sont pas inclus les jours réellement surchargés, soit les deux ou trois fois par an (les jours fériés du mois d'août, par exemple), durant lesquelles les concepteurs acceptent que l'exposition soit sursaturée. Des dispositions temporaires peuvent être prises lors de ces journées, et il serait absurde de concevoir toute l'exposition en fonction d'une ou deux journées dans l'année.
On sait par expérience que l'on retrouve le chiffre de la journée-type environ 20 fois par an et que chacune de ces journées représente 1 % à 2 % du nombre annuel de visiteurs sur un site. Cependant, si nous cherchons à établir le schéma d'une journée-type, c'est pour calculer dans le site le nombre de visiteurs journaliers pour lequel la capacité instantanée n'est dépassée à aucun moment de la journée. On note que les visites journalières dans un site donné peuvent être réparties sur toute l'année et que le chiffre de la journée-type est dépassé au cours des fêtes du mois d'août. C'est le problème que doivent affronter la plupart des gestionnaires de sites. L'une des solutions est la réduction du nombre total des visiteurs du site. Une solution plus constructive est de s'inspirer de la méthode des concepteurs d'expositions et de répartir la charge de manière efficace ».

Extrait de : Graham Barrow « Répartir la charge », op. cit.

Quels critères prendre en compte ? Les différents seuils

Évaluer une capacité d'accueil d'un site suppose de prendre en compte plusieurs facteurs, sans qu'il s'agisse pour autant de recourir à de complexes équations.

Un outil opérationnel d'aide à la gestion, pas un exercice de hautes mathématiques !

« Il y a ceux qui ont fait de la détermination de la capacité de charge d'un site, un exercice de haute mathématique. Au contraire, c'est une simple affaire de bon sens. Si vous oubliez les mathématiques complexes et les dernières recherches techniques pour simplement écouter le jugement des gens de terrain, la capacité de charge peut être établie facilement rapidement et à un coût limité ». Et il ajoute : « il est beaucoup plus important d'établir des repères que de se préoccuper de la précision à 100 %. La situation change de toutes façons et la capacité d'accueil devrait être ajustée en fonction des évolutions. La clé est de ne pas se plonger dans les formules compliquées, mais au contraire de rester simple et d'aller vers des décisions appropriées. »

Ken Chamberlain, « Carrying capacity », Tourisme focus n° 8, 1997, UNEP-IE

On distinguera :

1/ la capacité physique du site :

- la capacité physique du site : étendue, relief, forme du terrain, degré d'enclavement…,
- la sécurité des personnes : aux points de vue où se concentrent les visiteurs, par exemple, à la Pointe du Raz, sur l'extrémité rocheuse surplombant le gouffre nommé « l'enfer de Plogoff » ; ou encore sur les routes d'accès au site.

2/ la capacité écologique et patrimoniale : les caractéristiques environnementales et patrimoniales (vestiges archéologiques, éléments bâtis…) : capacité d'adaptation des écosystèmes à la fréquentation (faune, flore, milieux, érosion, modification des données physico-chimiques dans les cas extrêmes, résorption des déchets…), capacité de résistance des vestiges. Il s'agit d'évaluer le moment où des dégâts d'ordre biologique ou patrimonial surviennent. La capacité écologique et patrimoniale va dépendre de la durée du phénomène. On pourra accepter quelques minutes de piétinement intensif dans une lande de bruyère chaque jour, mais des journées entières à ce rythme risquent fort d'endommager l'écosystème ; ou encore, le piétinement répété jour après jour depuis plusieurs années à Carnac, a fini par affecter gravement les alignements, obligeant à des mesures radicales de cantonnement des visiteurs.

3/ la capacité psychologique du visiteur : un seuil est dépassé lorsque il n'y a plus accord entre l'image que le visiteur avait du site, ce que le visiteur venait chercher sur le site et ce qu'il éprouve une fois sur place, c'est-à-dire, comme l'exprime Graham Barrow, « au moment où les visiteurs commencent à se sentir « dans la foule » et où leur perception de l'espace commence à être affectée de manière inacceptable. Il s'agit là de la rencontre d'un certain nombre de gens dans un espace donné pendant un certain laps de temps. Par exemple, tout visiteur, lors d'une promenade dans la campagne, peut supporter d'être entouré d'autres marcheurs pendant 5 minutes, mais pas pendant un après-midi entier ».
Cette perception est bien entendu difficile à cerner, car elle ne sera pas la même pour tout le monde. Des enquêtes fines auprès des visiteurs seront nécessaires.

4/ la capacité ou résistance physique des aménagements : elle correspond au seuil au delà duquel les équipements créés pour faciliter la visite ou canaliser le public atteignent leur point de saturation (encombrement sur les voies d'accès, parkings complets, toilettes inutilisables, Cela vient du fait qu'un certain nombre de personnes sont réunies simultanément

dans un espace donné.
La tenue d'une « main courante » ou un tableau de bord des incidents sont des indicateurs simples à mettre en place.
Mais s'agissant d'équipements, les marges d'action sont plus importantes pour les gestionnaires : pour les parkings par exemple, peuvent être envisagées, en fonction du site leur réorganisation pour optimiser l'espace qui leur est dévolu, ou la réduction du nombre de places pour limiter l'accès au site, ou leur extension, en ayant conscience des effets induits quant à l'accroissement du nombre de visiteurs présents en même temps sur le site que cela peut entraîner.

L'exemple d'une plage

« Il est clair qu'il n'y a pas un seuil unique (à moins d'en établir un au moyen d'une loi) étant donné que les normes diffèrent selon les usagers (...) La capacité d'accueil d'une plage touristique dépend de nombreux facteurs :
– les caractéristiques physiques de la zone, son attrait et sa capacité de récupération (par exemple sa capacité de s'assainir elle-même)
– la nature des activités (baignade, ski nautique, ou observation) touristiques ou reliées à d'autres secteurs
– les impacts des activités connexes (par exemple, pollution, érosion)
– les niveaux de gestion (nettoyage quotidien)
– les valeurs des usagers.

Il importe d'identifier les valeurs importantes et d'analyser les compromis. Par exemple si les valeurs-clés d'un site sont les occasions qu'il offre d'observer la faune et de communier avec la nature, alors ce site ne pourra tolérer que des niveaux d'utilisation très faibles. Par contre, dans une ville comme Cannes, les niveaux d'utilisation de la plage pourraient être très élevés. »

D'après Edward Manning, Tableau de bord pour un tourisme viable, Ecodécision, op. cit.

5/ la capacité de tolérance des populations locales : celle-ci doit se juger vis-à-vis des effets de foule dans le site ou à ses abords et des nuisances qu'elles peuvent représenter pour les riverains. Elle doit aussi se juger, plus profondément, au regard de la compatibilité entre les usages touristiques et non touristiques du site : agricoles, pastoraux, pêche, chasse, etc... de façon à ce que l'activité touristique ne devienne pas une mono-activité exclusive reléguant à la marginalisation l'activité économique qui lui donne son caractère et qui contribue à son attractivité.

On le voit, la réflexion sur ces 5 seuils met en œuvre à la fois des critères si ce n'est objectifs du moins objectivables, et des critères sensibles et subjectifs. Aucun de ces seuils, pris séparément, ne traduit en soi la capacité d'accueil du site, qui sera une résultante de leur intégration au regard :

– de l'identité du site et du projet qui en découle infléchissant les orientations données à la gestion du site, précisant la valeur relative de la protection et du développement.

– de la mission du gestionnaire, telle qu'elle est formalisée dans le plan de gestion du site, de sa capacité d'intervention et des moyens dont il dispose : a-t-il les pouvoirs de réguler la fréquentation ou de contrôler l'accès au site ? Ses moyens humains lui permettent-ils d'assurer une surveillance du site dans sa totalité un jour de pointe, etc. ?

Comment procéder ?

Pour chacun des seuils envisagés, chaque acteur a ses propres critères d'évaluation de la situation et de ce qui est acceptable ou de ce qui ne l'est pas.

Graham Barrow, résume ainsi les regards des différents acteurs à l'égard de la fréquentation d'un site : « *les spécialistes en écologie déplorent les dégâts causés à la faune et à la flore par les perturbations (piétinement, déjections.) ; les historiens et les conservateurs de monuments déplorent les dégâts causés aux structures, monuments et œuvres d'art ; les aménageurs déplorent la saturation des infrastructures, routes et parkings ; les défenseurs de l'environnement critiquent l'engorgement des réseaux d'assainissement et de collecte des déchets ; les élus se plaignent du coût important pour la collectivité locale souvent sans rapport avec les retombées économiques ; les résidents, qui ne bénéficient pas directement des activités induites, se plaignent de conditions de vie dégradées ; les adeptes du tourisme de proximité voient leurs lieux de prédilection envahis par des « touristes » venus d'ailleurs* ».

Pour reprendre une typologie établie par C. et R. Larrère (12), trois types de regards sur les paysages ou les sites se croisent, plus ou moins faciles à rendre compatibles :

- les regards esthétiques, ceux qui ont justifié que l'on classe des sites, dépendant de références culturelles, élitaires ou populaires

- les regards informés, ceux qui dépendent d'un savoir : c'est l'appréciation de l'agronome, de l'écologue, du géomorphologue, du forestier

- les regards initiés, de ceux qui connaissent les lieux, les fréquentent, y déploient leurs usages. Ce sont des regards endogènes.

Trois regards sur les paysages et les sites

« Ces trois types de regards, esthétique, informé, initié, se croisent, compatibles parfois, souvent incompatibles. Si bien qu'il y a conflit de légitimité entre eux. Tel fait valoir que les gens du lieu y vivent et en vivent, qu'ils sont les héritiers des sociétés paysannes qui ont façonné ces paysages, qu'ils sont les seuls en mesure d'entretenir le pays : leur point de vue doit donc primer. Tel autre verra, dans l'arasement des haies, un effet désastreux sur la faune et la flore, ainsi qu'un risque de perturbation de la circulation de l'eau. Il estimera que l'intérêt général impose d'éviter ces massacres à la tronçonneuse. Tel autre, enfin, s'indignera qu'on porte atteinte à telle vue, peinte par Pissarro, ou s'affligera de constater que les paysages si divers des campagnes françaises perdent leur originalité. »

Catherine et Raphaël Larrère, « Du bon usage de la nature - Pour une philosophie de l'environnement », Alto Aubier, 1997

L'appréciation de chacun de ces acteurs est en soi légitime ; mais aucun point de vue n'est **en soi** plus recevable qu'un autre, celui du scientifique pas davantage que celui du visiteur ou de l'élu.

Cette constatation amène clairement à considérer qu'une réflexion sur la capacité d'accueil d'un site, n'est pertinente qu'à deux conditions :

- elle doit être **référée à des objectifs de gestion** clairement exprimés : la capacité d'un site n'est pas la même si l'on se fixe prioritairement un objectif de protection d'un biotope particulièrement rare et fragile, ou un objectif de sensibilisation du grand public, ou d'accueil d'un public de connaisseurs, ou encore de développement local, fut-il durable

- loin d'être un exercice solitaire de gestionnaire, elle doit **être conduite au contraire dans un cadre partenarial**, d'expression et d'échange de points de vue, et de recherche d'un relatif consensus.
  Le rôle du gestionnaire est d'être garant

(12) Catherine et Raphaël Larrère, Du bon usage de la nature - Pour une philosophie de l'environnement, Alto Aubier, 1997

des objectifs de gestion qui lui sont confiés, et d'animer ce débat.

Ken Chamberlain, recommande de constituer un petit groupe de personnes ne dépassant pas 7 ou 8 personnes reflétant des points de vues, des préoccupations et des contraintes différents : par exemple, selon le site, des riverains, des agriculteurs, des représentants du tourisme local, des usagers du site et une personne compétente en matière de conservation.

Plusieurs réunions seront nécessaires pour établir les critères, examiner les données, proposer un plan d'action. Mais par la suite, il est important qu'il continue à se réunir de façon régulière, tous les trimestres par exemple, pour juger des évolutions, ajuster les mesures à prendre.

Quelles dispositions pratiques en tirer ?

Si l'analyse montre que la capacité d'accueil du site est dépassée (rarement ou régulièrement), le gestionnaire peut être amené à rechercher des solutions permettant :

- de mieux répartir la fréquentation dans le temps : en fonction du site et de ses problèmes spécifiques de fréquentation, on recherchera une meilleure répartition sur la journée (en changeant la fréquence des arrivées, en attirant une partie des visiteurs aux heures creuses de la journée), ou sur l'année (en incitant à la visite hors saison)

- de mieux la répartir dans l'espace : ainsi, il est souvent possible de distinguer, dans un même site, des sous espaces constituant des unités de perception ou des écosystèmes dont la sensibilité n'est pas la même. L'exemple de Terschelling (Pays-Bas) nous fournit à cet égard un cas d'école, avec ses trois zones différentes, plus ou moins faciles d'accès, suivant leur degré fragilité. Il en est de même, plus généralement, des dichotomies usuelles entre « porte d'entrée » et « sanctuaire », où exprimée de manière plus crue entre « abcès de fixation » (que les Anglo-saxons appellent plus joliment « honey pot ») et « jardins secrets ». Le village de Gavarnie joue ce rôle par rapport au Cirque, le centre d'accueil de la Pointe du Raz par rapport à la Pointe elle-même. De manière générale, les sites dont la porte d'entrée est un village (ou pourrait l'être, comme au Pré de Madame Carle ou au Cirque du Fer à Cheval), doivent faire l'objet d'une analyse différenciée des capacités d'accueil, en rappelant toutefois que celle d'un village n'est pas illimitée (même si les milieux naturels y sont moins riches, et si la foule peut y paraître moins incongrue).

Il est clair qu'il existe peu de bases juridiques pour réguler la fréquentation d'un site naturel. On peut distinguer différents modes de gestion des flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace, souvent complémentaires, permettant de mieux réguler la fréquentation simultanée d'un site :

- la régulation par l'effort, la plus ancienne, en application du principe qu'un grand site « cela se mérite » : c'est le cas d'un site d'accès malaisé du fait de la topographie, ou d'un site laissé volontairement inaccessible en voiture au profit d'un accès à pied. A Terschelling, où la capacité d'accueil de la partie la plus protégée de l'île est réduite par la disparition progressive des infrastructures de visite, le « non aménagement » y prend la forme subtile d'un chemin qui se rétrécie en sentier puis en simple trace, jusqu'à devenir imperceptible.
  Fondée sur une vision élitiste de la nature et de la montagne protégée par et pour les initiés, ce mode est critiqué au nom de l'accès à tous des sites naturels : l'accessibilité aux handicapés, aux personnes âgées ou aux parents accompagnés d'enfants vient l'alimenter.

- la régulation par l'argent, c'est-à-dire par la modulation du prix du parking, par exemple, suivant la période : saison, heure de la journée... Cette régulation peut également jouer de façon à limiter la visite de certaines parties plus fragiles du site, en instaurant une tarification différenciée suivant les espaces.

- la régulation par l'aménagement physique de l'espace, permettant de canaliser ou au contraire d'inciter à la diffusion de la foule sur le site : éloignement des stationnements, obstacles, canalisation des cheminements...

- la régulation par l'organisation des accès et des modes de transport : interdiction d'accès à certaines parties du site, limitation des places de parkings, absence de signalétique routière, interdiction des voitures...

- la régulation par la mise en place de struc-

tures « retardant » la « consommation » du site, comme des centres d'interprétation, des « visitors centers », ou des « répliques » du site. Le cas de la Vallée de la Boyne (Irlande), présenté en partie 3, en présente une illustration.

- la régulation par l'information, et la communication : information du public sur les périodes ou heures de pointe à éviter, sur les sites périphériques à découvrir en cas d'engorgement.

- la régulation par les modes de commercialisation, réflexion encore balbutiante en France, mais qui mériterait d'être approfondie. En effet, plutôt que de penser immédiatement en terme « d'aménagement », ou d'en venir à des solutions de « fermeture » de l'accès quand la capacité est atteinte (comme cela se pratique dans certains sites américains), mieux vaut faire porter la réflexion en amont de l'arrivée des visiteurs sur les sites, sur la gestion technique et commerciale des flux : modulation de la tarification, instauration de réservations préalables, ou de visites accompagnées obligatoires, accueil différencié des groupes et des visiteurs individuels, travail auprès des voyagistes et des guides touristiques, etc.

Intégrer la notion de capacité d'accueil dans l'élaboration du plan de gestion du site

Une réflexion sur la capacité d'accueil est particulièrement indiquée dans les études préalables à la réhabilitation d'un grand site.

Elle a alors deux intérêts majeurs :

- de réfléchir très en amont à la stratégie d'accueil des visiteurs sur le site et à sa gestion future, de rechercher des réponses en termes de gestion et pas uniquement en termes d'aménagement

- de fonder les éléments de programmation de la réhabilitation, tels que la taille des parkings et des éléments d'accueil, le schéma des circulations dans le site et à ses abords, etc.

La gestion de l'accueil du public dans les zones protégées : la démarche de la Countryside Commission

La Countryside Commission britannique suggère aux responsables des sites de compléter les enseignements apportés par la « carrying capacity », par une réflexion sur « les limites du changement acceptable » (The limits of acceptable change, la LAC).

Il s'agit, lors de l'établissement d'un plan de gestion, de déterminer :
- ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas du point de vue écologique et de l'accueil du public
- une comparaison de l'existant avec la situation souhaitée
- une stratégie pour prévenir les situations inacceptables
- un suivi et une évaluation de la gestion.

Dans la démarche LAC, tout le processus implique les partenaires du site : propriétaires, habitants de proximité, scientifiques, visiteurs, autres organismes concernés, etc.

G. Stankey, Stephen MacCool, Managing tourism and recreation in protected areas : prerequisites, principles, strategies, 1993.

Mais cette réflexion peut également intervenir à tout moment de la vie d'un site, en période de crise ou au contraire de stabilité, dans une approche de prévention des risques liés à la sur-fréquentation d'un site.

L'élaboration des plans de gestion de sites est bien évidemment un moment propice pour engager un travail sur la capacité d'accueil.

L'ATEN a élaboré des outils méthodologiques à l'usage des responsables d'espaces protégés (13), auxquels on se reportera. S'agissant de sites confrontés à des problèmes de fréquentation, une réflexion propre à la capacité d'accueil peut utilement s'insérer à chaque étape-clé de l'élaboration d'un plan de gestion, comme le montre le tableau ci-joint.

La première étape d'élaboration d'un plan de gestion, l'étape du diagnostic est consacrée à l'analyse du site et du patrimoine concerné. Elle sera l'occasion de mettre en évidence son image et son identité, l'histoire du tourisme dans le site, sa place dans le tourisme régional et ses spécificités par rapport aux autres grands sites. Elle comportera une analyse des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation, en insistant sur les variations de la fréquentation dans le temps (suivant les saisons, les jours de la semaine, les heures de la journée...) et dans l'espace (comportement et déplacements des visiteurs dans le site).

La seconde étape, est l'étape d'évaluation du site et du patrimoine concerné : évaluation des qualités, degré de rareté et de sensibilité, permettant de hiérarchiser les risques et les priorités de conservation et de gestion. Concernant les aspects particuliers relatifs à la capacité d'accueil, on procédera à un

(13) Guide pratique pour la rédaction des plans de gestion de secteur des parcs nationaux, ATEN, 1998

diagnostic des dysfonctionnements dans la fonction d'accueil des visiteurs : dégradations, plaintes des visiteurs et des riverains, incidents de gestion. Le volet particulièrement important de cette étape vise à sélectionner les critères pertinents au regard desquels la capacité d'accueil dans le site devra être évaluée : critères physiques, écologiques, psychologiques (au sens où on l'a défini plus haut), acceptation locale... Ces critères pourront être modulés en fonction de sous-espaces plus ou moins fragiles ou des moments de l'année où le site est plus ou moins exposé.

Elle s'achèvera par la fixation des seuils-repères permettant au gestionnaire de cerner les limites au delà desquelles il y a risque : « au delà de X visiteurs par an (ou par jour, ou en instantané, etc...), les conditions de préservation du site sont menacées, les conditions d'accueil doivent être revues, les conditions de gestion ne sont plus adaptées... ».

La troisième étape, celle de la définition de la stratégie et des objectifs de gestion, aboutira, entre autres thèmes, à la formalisation de la politique d'accueil du public : objectifs, choix de positionnement du site par rapport à son environnement touristique, dispositifs d'accueil, messages au public... Seront précisés les modes de régulation adaptés au site et aux objectifs retenus.

Les deux dernières phases d'élaboration d'un plan de gestion, relatives au **programme d'action** et à aux modalités d'**évaluation,** préciseront les moyens à mobiliser pour assurer l'accueil maîtrisé du public sur le site, respecter les seuils de capacité retenus, éventuellement les ajuster, et en évaluer les effets.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, cette réflexion devra être menée en concertation avec les acteurs locaux.

Étapes d'élaboration d'un plan de gestion	Aspects particuliers relatifs à la capacité d'accueil
ANALYSE DU SITE ET DU PATRIMOINE	**Le site et son environnement :** son histoire, l'histoire du tourisme dans le site, son image, son identité, sa place dans la région et parmi les autres grands sites **Les visiteurs :** indicateurs quantitatifs de la fréquentation : évolution, saisonnalité, pointes, journées types, indicateurs qualitatifs : profils, attentes, satisfaction... analyse des comportements des visiteurs dans le site.
ÉVALUATION DU SITE ET DU PATRIMOINE	**Diagnostic en groupe multi-acteurs des dysfonctionnements relatifs à l'accueil dans le site :** dégradations, plaintes des visiteurs, plaintes des riverains, incidents de gestion... **Hiérarchisation des facteurs d'intérêt du site :** paysage, milieux, vestiges, éléments d'histoire... **Discussion et évaluation en groupe multi-acteurs des critères de capacité d'accueil :** capacité physique, écologique, patrimoniale, psychologique, locale, etc. hiérarchisation des espaces plus ou moins sensibles à la fréquentation hiérarchisation des moments de l'année où le site est plus ou moins fragile fixation des seuils-repères : annuels, journaliers, instantanés
DÉFINITION DE LA STRATÉGIE ET DES OBJECTIFS DE GESTION	**Formalisation de la politique d'accueil du public et de valorisation du patrimoine :** objectifs, lien préservation/valorisation, quelle « expérience » veut-on offrir au visiteur, positionnement du site par rapport à son environnement touristique... **Définition des modes de régulation des flux adaptés au site :** aménagements, gestion, tarification, communication...
PROGRAMME D'ACTIONS ET MOYENS	**Mise en œuvre de la politique d'accueil du public :** volets, phasage **Moyens :** financement de l'accueil du public, part de ressources propres et autres sources... **Inclure :** les moyens de suivi des indicateurs et de révision des seuils et moyens de gestion les moyens de communication sur le site et d'information du public
ÉVALUATION DES RÉSULTATS	**Bilan à réaliser du point de vue de la conservation du site, des visiteurs, de l'insertion locale du projet :** bilan par rapport aux moyens employés bilan par rapport aux objectifs initiaux

TROISIÈME PARTIE

Cinq exemples de réhabilitation et de gestion de grands sites

Cette troisième partie du document est consacrée à la présentation de 5 exemples concrets, français et étrangers.

Les interventions menées sur ces quelques grands sites nous ont paru bien correspondre aux principes et aux démarches présentés dans les deux premières parties de cet ouvrage.

Ils proposent, au titre de la réhabilitation de l'espace, ou de la gestion, ou encore de l'accueil, des méthodes et des résultats convaincants.

Nous présentons chacun d'eux sur la base d'une même « grille de lecture », en développant plus longuement le domaine d'intérêt particulier du cas.

Nous remercions tout particulièrement pour la présentation de cas qu'ils ont faite au séminaire de la Pointe du Raz en septembre 1998 :
- Eugene Keane, Directeur adjoint au Service national des monuments et des propriétés historiques pour la Vallée de la Boyne (Irlande)
- Freek Zwart, Administration nationale des forêts, pour Terschelling (Pays-Bas)
- Marie-Odile Guth, Directrice du Parc national du Mercantour, pour la Vallée des Merveilles
- Ambroise Guellec, Président du Syndicat mixte de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, Pierre Cariou, directeur, ainsi qu'Emmanuel Michau, Délégué Bretagne du Conservatoire du littoral, pour la Pointe du Raz.

Les informations concernant ces cas sont largement extraites de leur intervention.
Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une reprise textuelle de leur intervention, leur responsabilité n'est cependant pas engagée par le texte qui suit.

Le cas du Pont d'Espagne a été repris d'une étude réalisée en 1998 par Anne Vourc'h, Urbanis, pour le compte de l'Agence française d'ingénierie touristique (AFIT).

La Vallée de la Boyne - Irlande

Le site

Dans les boucles de la rivière Boyne, il s'agit, sur plus de 3 000 ha, d'un site archéologique de première importance.

Le site se caractérise par la combinaison :

- de tombes à galeries néolithiques, classées au Patrimoine mondial. La tombe la plus célèbre, Newgrange, a été mise au jour en 1960

- d'un site de vallée, pittoresque, au caractère agricole et naturel encore assez préservé, au cœur duquel se situent les vestiges.

Les désordres liés à la notoriété du site sont apparus au milieu des années 80. De façon évidente, il n'était plus possible de laisser entrer un nombre illimité de visiteurs dans la tombe de Newgrange, avec son entrée étroite et sa petite galerie. Les abords de la tombe connaissaient des problèmes d'érosion qui mettaient en péril l'édifice. La tranquillité et le charme de la boucle de la Boyne étaient troublés par les files de voitures et les roulottes de commerçants qui s'installaient au bord de la route en saison.

Caractères généraux du site

Situé dans le Comté de Meath, au Nord-Est de l'Irlande, à 40 km de Dublin

- caractères physiques : site archéologique dans la Vallée de la Boyne, sur 3 000 ha environ.

- fréquentation
  1984 : 78 000 visiteurs
  1989 : 130 000 visiteurs
  1996 : 200 000 visiteurs

- statut de protection
  Protections nationales fortes. Figure également au schéma régional de protection
  Site du patrimoine mondial en 1993

- statut foncier essentiellement privé (agriculture). L'État ne possède que 5 % du site environ, c'est-à-dire le strict emplacement des tombes.

L'accueil du public et les formes de régulation des flux

Le site a connu un accroissement fort de sa notoriété et de sa fréquentation, qui atteint aujourd'hui 250 000 personnes environ. Cette fréquentation consiste d'abord dans la visite des vestiges, mais aussi en des activités de loisirs telles que la randonnée et la pêche dans la Boyne.
La pression sur le site, la fragilité des vestiges et leur dispersion au milieu des champs a amené les pouvoirs publics à engager une politique active de protection et de gestion du site.
La gestion de l'accueil du public a été très pensée dans la Vallée de la Boyne. Elle est particulièrement intéressante en ce qu'elle combine des stratégies complémentaires qui, de l'avis du gestionnaire, ont permis de réduire les effets néfastes sur le site d'une pression concentrée et jusque là mal maîtrisée.

La création d'un centre d'accueil, ouvert en 1997 :
Ce centre d'accueil est situé à 2 km du premier tumulus visitable. Par sa localisation et son implantation, ce centre d'accueil fonctionne comme la « porte d'accès » au site :
- parking
- billetterie
- information sur le site
- information sur l'ensemble de la région et réservation hôtelière
- musée proposant des expositions permanentes et temporaires sur le site
- boutique
- café-restaurant, géré par un concessionnaire
- services (toilettes, téléphones...)
- point de départ de sentiers cheminant vers les sites
- départ des minibus qui desservent les sites (6 bus de 25 passagers, 10 chauffeurs en haute saison).

L'accès au site est payant, les tickets étant vendus au centre d'accueil. Le ticket inclut le parking.

D'après le document d'information distribué aux visiteurs. Photo : Dùchas, The Heritage Service.

La diversification de l'offre en fonction des publics : c'est la fonction principale du centre d'accueil, faisant office de « filtre » et considéré par les gestionnaires comme leur outil le plus efficace de gestion de la fréquentation. Tous les visiteurs doivent en effet passer par le centre où ils achètent leur ticket d'accès (« l'évasion » est faible, estimée à 4 % environ des visiteurs qui vont aux sites sans passer par le centre). Y sont proposées des « options de visites » en fonction du temps dont disposent les visiteurs, avec des prix de visites différents.

	durée de la visite	adultes	groupes et retraités	enfants et étudiants	tarif famille
CENTRE	1 h	2 £	1 £ 50	1 £	5 £
CENTRE ET NEWGRANGE	2 h	3 £	2 £	1 £ 25	7 £ 50
CENTRE ET KNOWTH	2 h	2 £	1 £ 50	1 £	5 £
CENTRE, NEWGRANGE ET KNOWTH	3 h	5 £	3 £ 50	5 £	12 £ 50

15 % des visiteurs se contentent de la seule visite du centre d'accueil

Le centre d'accueil a été particulièrement soigné du point de vue de son implantation (offrir un beau panorama, et être le moins visible possible dans le site), et du point de vue muséographique afin d'offrir aux visiteurs qui n'iront pas jusqu'aux tombes elles mêmes une visite néanmoins suffisamment riche. Ainsi par exemple, le parti a-t-il été pris de présenter au musée un fac-similé d'une des tombes.

L'étalement de la pression sur un espace plus grand : l'interdiction faite aux voitures et aux cars d'aller près des tombes, la construction du parking et du centre d'accueil à 2 km de Newgrange, ont rallongé les temps d'accès aux sites. Ceci contribue sans doute à ce qu'une partie des visiteurs (15 %) se limite à la visite du musée et de la réplique au centre d'accueil (le mauvais temps les y encourageant aussi).

Le développement de sites alternatifs : à l'origine, seule Newgrange était ouverte au public. Aujourd'hui, Knowth, située à 1 km, est ouverte de Mai à Octobre, de façon à « soulager » Newgrange tout en évitant de refuser l'entrée du site aux heures de pointe : « Le public n'aime pas se voir refuser l'entrée d'un site. On peut leur dire : « Newgrange est plein, mais vous pouvez aller à Knowth ». Le public le comprend et n'a pas le sentiment d'être venu pour rien ».

La modulation des prix : l'accès au site majeur, Newgrange, est légèrement plus cher que les autres tumulus, de façon à « décourager » sa visite et encourager la découverte de vestiges moins connus.

Les réservations obligatoires :
- réservation obligatoire pour les groupes de plus de 15 personnes
- en haute saison (de juin à août) toute visite avant 14 heures se fait sur réservation
- réservation pour des événements particuliers : par exemple la visite d'un des Tumulus au solstice d'hiver dans des conditions particulières de luminosité réunies seulement quelques jours par an (réservations complètes sur 10 ans !)

La fermeture des sites fragiles : Si 2 sites sont ouverts au public, la Vallée de la Boyne comporte en réalité plus de 50 monuments dont la visite est interdite. Ces interdictions sont difficiles à contrôler : étendue du site et dispersion des vestiges, terrains privés, volonté de ne pas couper de routes qui servent également aux agriculteurs, etc... L'absence de signalisation de ces sites d'une part et les efforts consentis sur les deux sites ouverts restent les instruments de dissuasion les plus efficaces.

L'aménagement du site dans le respect de l'esprit des lieux

Une conviction forte a présidé à l'intervention sur le site : les aménagements doivent strictement répondre aux objectifs de gestion et ne sont réalisés que lorsqu'il n'y a pas d'autres alternatives.

La structure et les moyens de gestion

La gestion du site est assurée par le National monuments and historic properties service (service d'État).

Outre le responsable du site, le site emploie 30 guides et 10 employés d'entretien.

Le budget de fonctionnement annuel de la Vallée de la Boyne s'élève à 3,20 MF. Le site ne dispose pas d'un budget propre : les recettes du site vont au budget général de l'État qui finance le budget de fonctionnement de la Vallée de la Boyne.

Avec la création du centre d'accueil et le développement de services d'accueil aux visiteurs, l'objectif est désormais d'équilibrer le fonctionnement. La politique est plutôt de minimiser les dépenses que de chercher à accroître les recettes. Ainsi, en échange du droit de passage dans leurs propriétés, l'État donne aux agriculteurs un droit d'usage dans ses propriétés. Ou encore, plutôt que de demander un droit de concession élevé au café-restaurant pour la haute saison, il a été préféré de lui demander de rester ouvert toute l'année avec un bon niveau de prestation.

Données-clés sur le budget de gestion

- budget annuel : 3,20 MF
- financement de la gestion : budget général de l'État. Pas de budget propre.

Les gestionnaires

- organisme gestionnaire de la Vallée de la Boyne : National Monuments and Historic Properties Service : service d'État, chargé de la gestion de tous les Parcs nationaux Irlandais, des monuments et de la vie sauvage. C'est à la fois un service de réglementation et de gestion opérationnelle.
- propriétaires : agriculteurs locaux. Le NMHPS ne possède que 5 % de la surface.

Les retombées économiques et le partenariat local

Elles sont sensibles au niveau des 40 emplois directs créés localement par le NMHPS (emplois proposés aux jeunes locaux pour une grande part).

La création du nouveau centre d'accueil, véritable « porte d'entrée » du site, a donné lieu à de nombreux débats, parfois conflictuels, entre le NMHPS et le milieu local. Auparavant, les villages alentours ne tiraient que peu de bénéfice de la renommée du site et en avaient surtout les effets négatifs, les visiteurs venant juste en excursion d'une journée sans séjourner. Cependant l'accès aux différentes tombes se faisait à partir du village de Slane. La construction du centre d'accueil à 10 km de Slane a été vécu comme un court-circuitage du village. Au démarrage, l'activité des commerces en a pâti, d'autant que le centre d'accueil dispose de différents services et d'un restaurant, faisant concurrence au commerce local.

Depuis, l'accroissement continu du nombre de visiteurs s'est accompagné d'un doublement du temps de séjour dans la région et devrait encore s'accroître. Avec le temps, les impacts positifs sont aujourd'hui reconnus. Enfin, la dynamique enclenchée a engagé l'État à réaliser des travaux de restauration dans le village. Le centre d'accueil informe sur le village, son histoire et son patrimoine, sur les autres sites à visiter au travers d'une exposition. Par un accord avec le NMHPS, les commerçants du village peuvent offrir à leurs clients des réductions sur l'entrée du site de la Vallée de la Boyne.

L'ensemble du projet a été conçu dans le cadre d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'État, des intérêts régionaux et locaux (les collectivités locales, le comité régional du tourisme, l'université de Dublin...). A également été créé un comité consultatif pour suivre le projet, comprenant des propriétaires locaux, des habitants, des commerçants...). En tout état de cause, le caractère privé du site oblige à des contacts et ajustements permanents avec les habitants, particulièrement les agriculteurs.

L'importance de la communication

« Je dois souligner que les stratégies adoptées ont beaucoup évolué durant la dizaine d'années qu'a duré l'établissement de notre plan de gestion. Durant cette période nous avons fait des erreurs, souvent changé d'orientation, et testé de nouvelles pistes. Sans doute la leçon la plus importante que nous avons apprise est l'importance vitale de la communication avec le grand public et surtout avec les populations locales ».

(Eugene Keane, National Monuments and Historic Properties Service, gestionnaire de la Vallée de la Boyne)

Conclusion

Le gestionnaire du site souligne que pour aboutir à des solutions aux problèmes délicats de conservation des vestiges induits par la visite, il a été nécessaire d'adopter une démarche de projet et de gestion globale et multidimensionnelle.

Une telle approche nécessite une concertation étendue et aussi beaucoup de compromis. Le service chargé de la gestion de la Boyne insiste sur l'importance de la formation des responsables de ses sites à des techniques nouvelles : concertation locale, communication, socio-économie du tourisme.

Le cas de la Vallée de la Boyne est également intéressant à un autre titre : il montre qu'il est possible pour un organisme public de gérer un site archéologique sans qu'il en détienne pour autant la maîtrise foncière, les vestiges se trouvant sur des terrains privés, exploités par des agriculteurs.

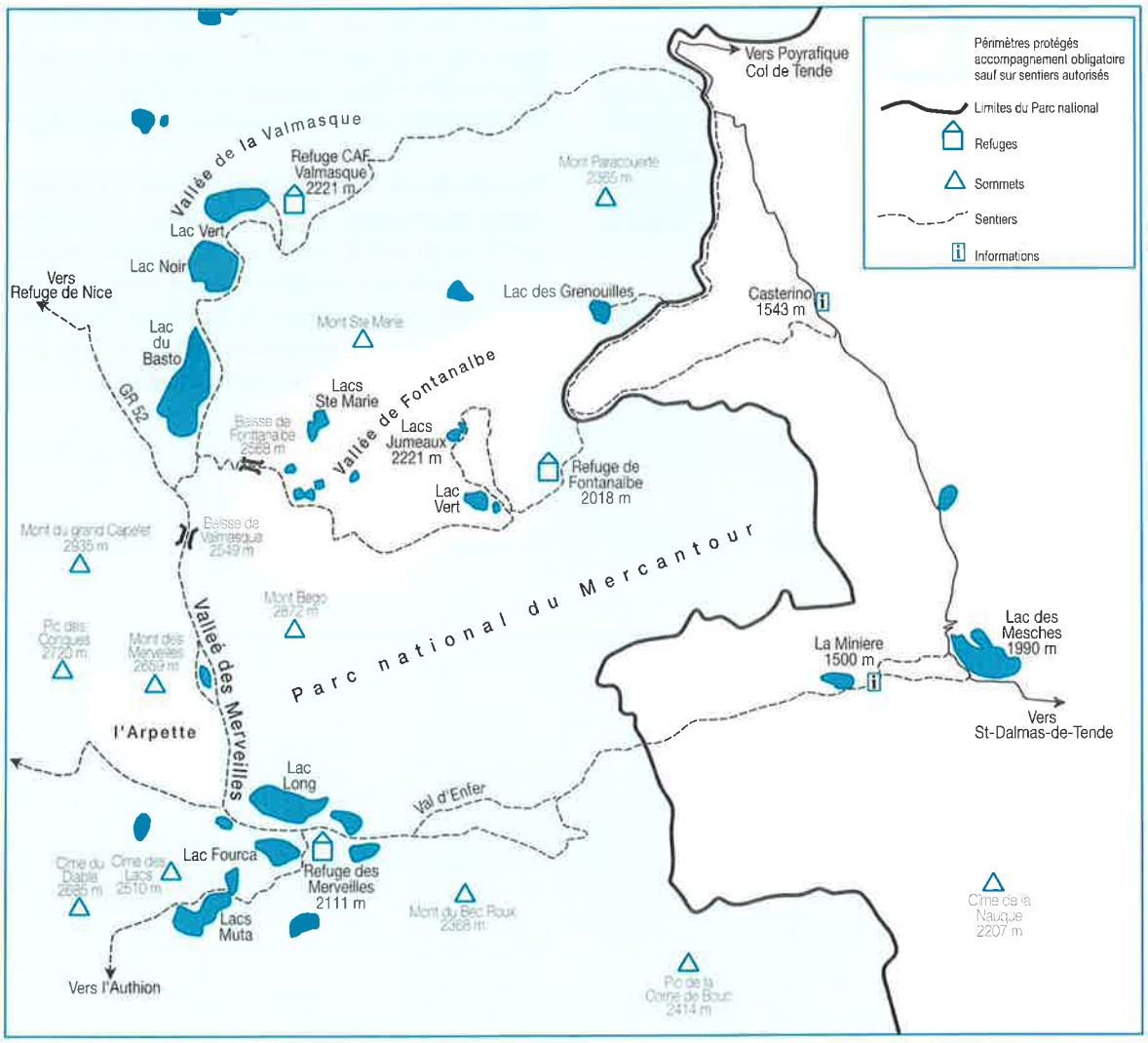

D'après le dépliant distribué aux visiteurs

Visite guidée à Fontanalbe. Photo : Jean Marie Petit

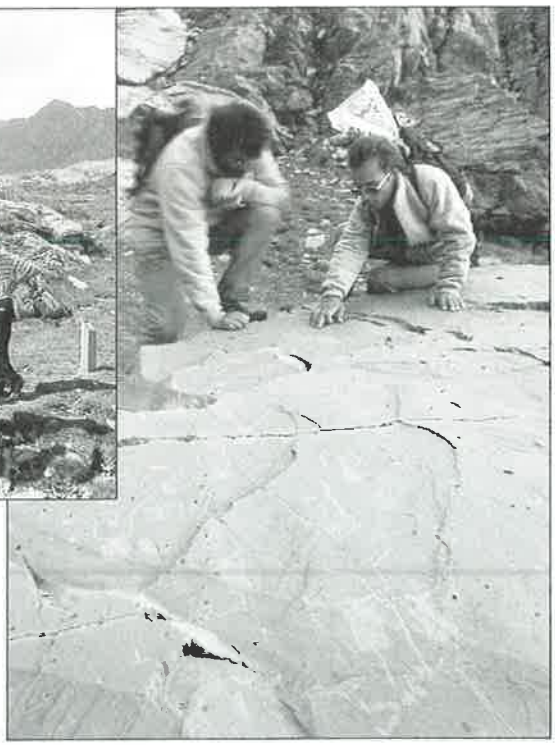

Les gravures à la Baisse de Fontanalbe. Photo : Jean Marie Petit

La Vallée des Merveilles - Alpes-Maritimes

Le site

Au cœur du Parc national du Mercantour, à 2 000 mètres d'altitude et plus, la Vallée des Merveilles recèle un des plus riches ensembles de gravures rupestres à ciel ouvert d'Europe. Autour du Mont Bego, sont regroupées sur près de 14 km², plus de 30 000 gravures datant de l'âge du Bronze, entre 1 800 et 1 500 avant notre ère.

La Vallée des Merveilles est une haute vallée glaciaire d'aspect minéral, exposée à de fréquents et spectaculaires orages. La signification des roches gravées reste largement énigmatique. A partir de l'imagination et de croyances populaires locales des récits de voyageurs ont, depuis la renaissance jusqu'au milieu du 19e siècle, peu à peu contribué à établir la renommée de cette vallée. L'intérêt et les travaux scientifiques suscités par les gravures durant tout le 20e siècle, sans qu'il permettent d'en percer le mystère, n'ont fait qu'accentuer cette renommée.

Le site est protégé pendant la majeure partie de l'année par la neige ; sa visite n'est possible que de juin à septembre. On y accède après 2 heures de marche à partir des points de stationnement des voitures et du dernier refuge, cet isolement en limitant bien évidemment la fréquentation.

Caractères généraux du site

- situé dans la zone centrale du Parc national du Mercantour, commune de Tende, département des Alpes Maritimes
- caractères physiques : site archéologique dans une haute vallée des Alpes méridionales (2 000 m)
- fréquentation :
  1996 : 30 000 visiteurs
  Site visitable uniquement en été
- statut de protection
  Site classé en 1969 au titre de la loi du 2 mai 1930
  Zone centrale du parc national créé en 1979
  Classé Monument historique en 1989 au titre de la loi du 31 décembre 1913
- statut foncier : communaux de la commune de Tende

L'accueil du public et les formes de régulation des flux

Les sites ne sont accessibles que par des chemins de terre ou des sentiers pédestres.

Malgré leur éloignement, les sites sont visités chaque été par 30 000 personnes environ et des dégradations ont été de plus en plus fréquemment observées :
- détérioration des gravures : graffitis, érosion,
- piétinement des abords
- dégradation des sentiers par le passage
- dérangement de la faune

Ces constats ont amené le parc et le ministère de la Culture à en réglementer l'accès et à renforcer la surveillance du site.

Délimitation de deux zones où la pénétration et la visite sont réglementées : la Vallée des Merveilles elle-même et la vallée de Fontanalbe. La visite ne peut s'effectuer que sous conduite d'un accompagnateur agréé ; les visiteurs peuvent néanmoins emprunter librement quelques sentiers autorisés, sans s'en écarter.

Une cinquantaine d'accompagnateurs sont agréés par le Parc national et la Direction régionale des affaires culturelles.

Ces accompagnateurs, qui doivent obligatoirement être titulaires d'un diplôme d'État d'accompagnateur en montagne reçoivent une formation spécifique au site. D'une durée de 4 jours, il porte sur la préhistoire, les gravures, le site et son fonctionnement, les réglementations. L'agrément est valable un an, renouvelable.

La visite se fait en groupe de 15 personnes et coûte 35 F pour les adultes et 25 F pour les enfants.

Maintien de la difficulté de l'accès au site. L'option a été prise de conserver un accès pédestre très rudimentaire, compatible avec

le caractère naturel du site.

Il s'agit de maintenir la difficulté d'accès au site et de résister aux demandes locales d'élargissement des chemins pour permettre un accès plus aisé des « taxiteurs » qui disposent du droit d'accès jusqu'aux sites.
14 taxiteurs locaux sont en effet autorisés à déposer en 4x4 leurs clients sur le site, à les attendre pour les redescendre à Tende. La course coûte 1 600 F pour 6 personnes.

A sa création, le parc souhaitait que ces droits de taxis s'éteignent avec leurs détenteurs, mais les résistances locales ont entraîné la maintien de ce droit. Des demandes répétées d'accroissement de leur nombre sont formulées. Pour l'instant, un statu quo est maintenu sur ce chiffre. La maîtrise du nombre de taxiteurs est permise par l'article du décret de création du parc national concernant les activités commerciales dans le parc. Cet article dispose qu'aucune nouvelle activité commerciale ne peut être créée, mais que celles qui préexistent peuvent continuer à s'exercer.

Le parti a été de ne pas créer de voie spécifique pour ces taxiteurs, mais de maintenir leur cohabitation avec les randonneurs. Celle-ci est parfois conflictuelle, mais contribue à contenir les velléités d'accroître le nombre des taxis.

La recette générée par ce service de taxis s'échelonne entre 50 000 à 100 000 F par an par taxi.

Le bivouac est réglementé, autorisé de 19 heures à 8 heures, mais cette contrainte est difficile à faire respecter par les agents de l'établissement public, là comme dans le reste du parc.

Surveillance et entretien du site
Présence permanente en saison de gardes du parc et de gardes saisonniers supplétifs, notamment pour empêcher les sorties de sentiers des visiteurs non accompagnés et la dégradation des gravures.
Les sentiers parcourant les zones de gravures sont régulièrement entretenus afin de conserver leur rôle de canalisation du public.

Accueil et information du public
Une politique d'accompagnement des visiteurs a été définie, sans laquelle le site ne livre que difficilement sa signification.

Aux abords des sites :
- 2 points d'information, au départ des chemins d'accès, ouverts en été
- des panneaux de rappel de la réglementation et des services le long des chemins d'accès

Sur les sites :
- un service régulier de visites guidées
- 3 parcours de présentation de gravures in situ avec signalétique d'interprétation

Création d'un musée à Tende, ouvert toute l'année, avec une réplique en résine d'une gravure. Le musée reçoit près de 20 000 visiteurs.

L'aménagement du site dans le respect de l'esprit des lieux

Le parti a été pris « d'aménager » le moins possible le site.
Seule une signalétique d'interprétation a été mise en place, ainsi que 3 parcours de présentation des gravures in situ.

Deux chalets d'accueil et d'information du public ont été créés et ouvrent l'été, ainsi que 2 refuges techniques pour le personnel de surveillance et de maintenance.

Deux petits bâtiments communaux, situés aux abords du Lac Long Supérieur, de faible volume, mais construits avec des matériaux inesthétiques, mériteraient une réhabilitation, non engagée à ce jour.

Un refuge du CAF nécessite également mise aux normes réglementaires et fonctionnelles et meilleure intégration paysagère ; s'il a été décidé de ne pas augmenter sa capacité d'accueil, une augmentation du volume par personne et l'amélioration du confort entraîneront une extension mesurée du bâtiment.

La structure et les moyens de gestion

La gestion du site est assurée par le parc national.
Le budget de gestion s'élève environ à 800 KF par an, cofinancé par le parc sur son budget propre et par la DRAC, sous forme de subvention au parc.
Elle mobilise 5 gardes permanents du Parc pendant l'été, auxquels s'ajoutent des saisonniers (correspondant à 30 mois), hôtesses d'accueil, ouvriers, surveillants.

Le site ne génère pas de recettes propres destinées à sa gestion. Les dépenses des visiteurs rémunèrent les services des taxiteurs et des accompagnateurs, sans « retour » à la gestion du site.

La dépendance à l'égard des financements publics soumet le site au risque de réductions budgétaires, et à la difficulté de contractualiser les moyens. Pour les années à venir, le budget de fonctionnement sera réduit, obligeant à diminuer le nombre de saisonniers.

Les gestionnaires

- organisme gestionnaire du site
  Parc national du Mercantour
- propriétaires : commune de Tende

Données-clés sur le budget de gestion

- budget : de 1990 à 1996 : 800 00 F par an
  1997 : 500 000 F
  financement : 50 % Parc national du Mercantour, 50 % DRAC
- financement de la gestion : État. Le gestionnaire, le Parc national du Mercantour, ne perçoit pas de recettes propres liées à la visite du site

Les retombées économiques et le partenariat local

Elles sont sensibles sur l'activité commerciale de 8 établissements sur le site et ses abords : refuges, gîtes, hôtels, restaurants, auxquels s'ajoutent 14 taxiteurs et 15 guides-accompagnateurs.
Le maintien de l'autorisation des taxiteurs a correspondu à un souci de contribuer au maintien de l'activité économique locale.

Conclusion

Cet exemple montre les difficultés à maîtriser un espace d'une très grande ampleur. L'objectif majeur est de maintenir le caractère naturel et sauvage de ce grand paysage.
Toute artificialisation excessive, tout aménagement lourd est rejeté par les gestionnaires. Ceux-ci recherchent les meilleurs moyens de réguler la fréquentation par l'information et la sensibilisation du public, la consolidation des sentiers les plus fréquentés et le cantonnement de l'accès des 4x4 dans des limites strictes.
Les mesures prises par le parc ont eu des conséquences positives : on ne note plus de déprédations majeures des gravures, moins de graffitis, une plus grande satisfaction du public ; en revanche, le public des visites guidées s'approche davantage des gravures ce qui entraîne un piétinement supérieur à ce qu'il était auparavant.
La gestion du site repose sur un pouvoir réglementaire fort dont dispose le parc national, sans lequel il serait difficile de maîtriser l'accès au site.
Elle repose également sur une politique d'accompagnement des visiteurs, la plus légère possible dans son impact visuel.
Elle reste néanmoins fragile, du fait d'un budget de fonctionnement soumis aux aléas d'une négociation inter-services annuelle.

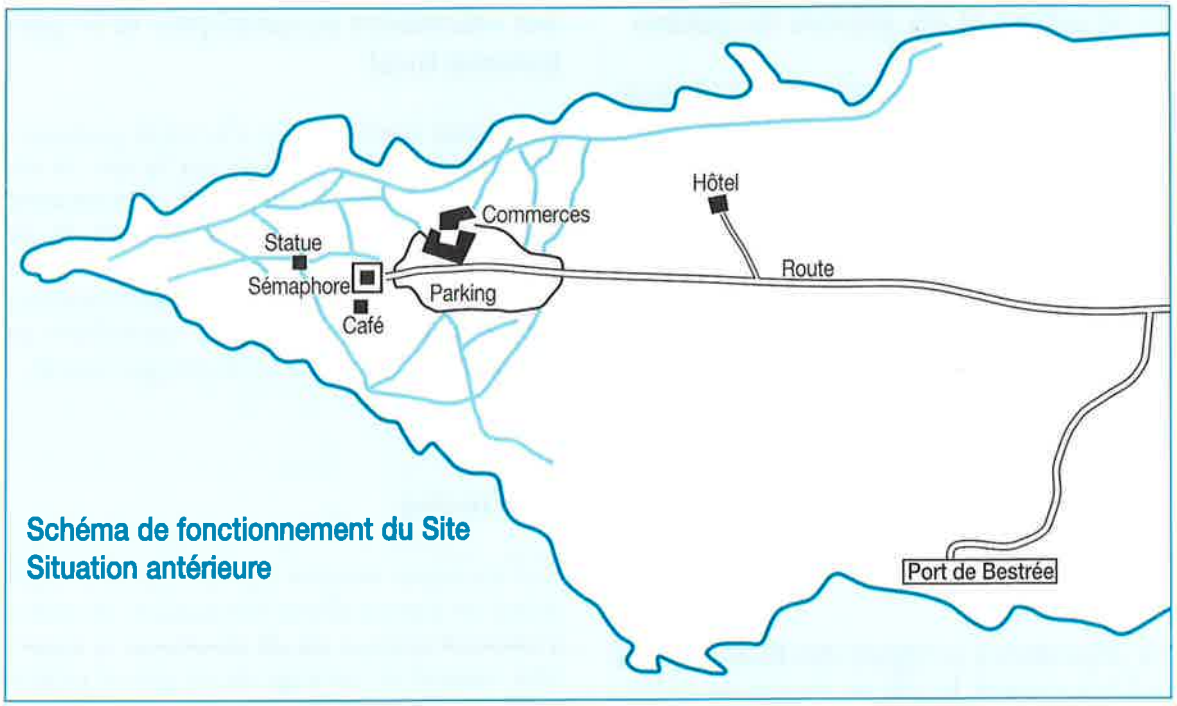

Schéma de fonctionnement du Site
Situation antérieure

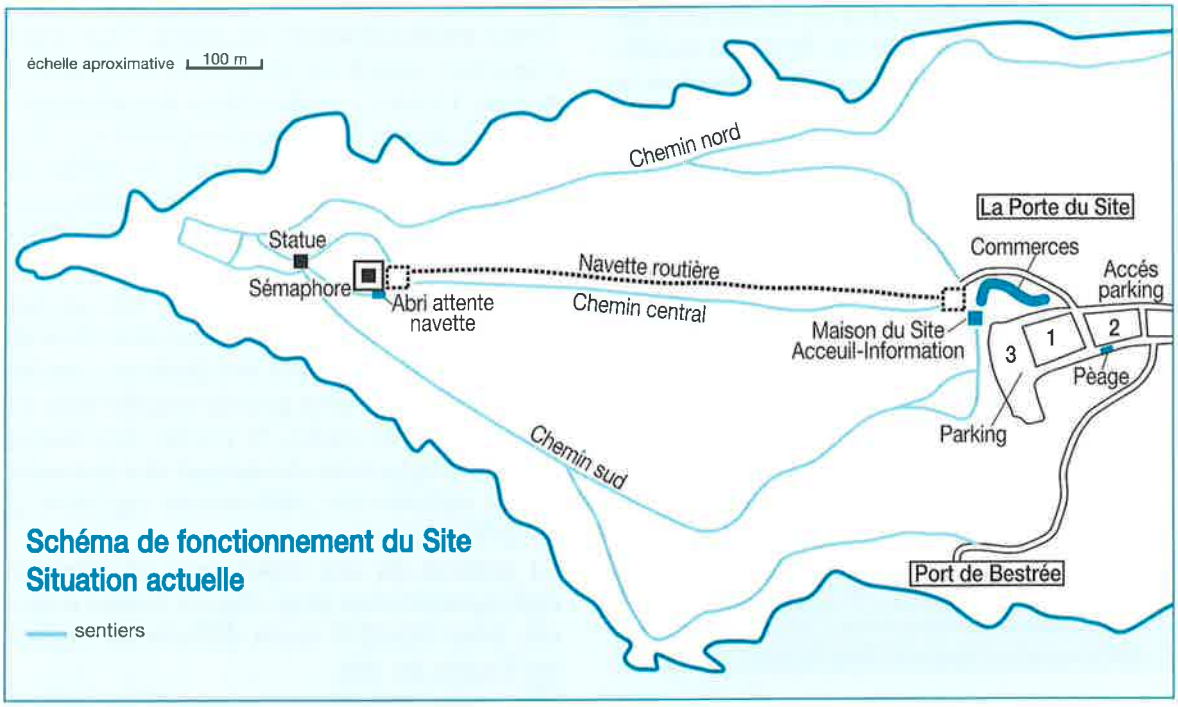

Schéma de fonctionnement du Site
Situation actuelle

Un des symboles de cette opération "grand site" : la démolition des 2 600 m² de la cité commerciale construite dans les années soixante au bout de la pointe. Les "cicatrices" sont aujourd'hui pratiquement résorbées. Photos Marc Rappilliard.

La Pointe du Raz - Finistère

Le site

Située à l'extrémité du Finistère, face au raz de Sein redouté par tous les navigateurs, la Pointe du Raz se présente à ses visiteurs comme un véritable monument naturel, une haute falaise se terminant en lame rocheuse, accentuant l'impression de « bout du monde ».

Dès le début du siècle, les femmes de la région venaient proposer leurs dentelles aux visiteurs de ce site renommé de Bretagne. Signe de la vocation touristique précoce du site, 4 hôtels sont construits sur la pointe, détruits peu après durant la seconde guerre.
Dans les années 50 une douzaine de commerces se réinstallent, mais l'administration, dans une volonté d'organisation du site, les regroupe dans un grand bâtiment connu sous le nom de « cité commerciale », doté d'un vaste parking.

Au cours des décennies qui ont suivi, l'accroissement de la fréquentation (1 million de visiteurs par an environ au début des années 90), et une gestion déficiente du site lui ont fait subir une dégradation très importante : végétation totalement détruite par le piétinement intense, stationnement anarchique, vieillissement des installations commerciales. Les conditions climatiques très difficiles de cette falaise battue par les vents et les embruns, accéléraient le processus de destruction du tapis végétal, le décapage de la terre meuble mettant à nu la roche mère.

Ce constat a amené l'État et les collectivités locales à s'entendre sur une opération assez exemplaire de réhabilitation au titre du programme « Grand site ». Celle-ci s'est traduite par :

- la démolition de tous les bâtiments (2 600 m²) et des parkings existant (à l'exception du sémaphore de la Marine nationale et de la statue de Notre Dame des Naufragés) sur la Pointe
- la réimplantation des commerces (à l'exception des 2 hôtels) à 800 mètres en retrait, à l'entrée du site,
- la création d'une « maison de site », destinée à l'accueil et l'information du public sur le site lui même et l'ensemble du Cap Sizun,
- la revégétalisation du site et la création de sentiers permettant de canaliser les visiteurs et d'éviter la destruction des landes et pelouses littorales.

Au travers de cette réhabilitation, dont les démolitions sont l'aspect le plus spectaculaire, c'est une certaine lecture de l'identité du site qui a été privilégiée : l'image d'une Pointe « vierge », exempte de traces humaines, « rendue à la nature », magnifiée dans sa rudesse.

Caractères généraux

- situé sur les communes de Plogoff et Cléden-Cap Sizun, Finistère
- caractères physiques : site caractéristique de landes sur falaise
- fréquentation : 1 million de visiteurs par an.
- statut de protection
- classé au titre des sites en 1958, pour 72 ha
- en 1987, extension du périmètre de classement à la Baie de Trépassés, et à la Pointe du Van (200 ha)
- statut foncier. Ancien parcellaire très morcelé, en « lames de parquet » (300 propriétaires environ), racheté, après expropriation, par le Conservatoire du Littoral en 1991 et par le Département du Finistère (TDENS) pour 100 ha à la Baie des Trépassés et la Pointe du Van
Situé en zone de protection de la Loi Littoral.

Dates clés de l'histoire du site

1962 : les marchands sont regroupés dans une « cité commerciale »
1981 : abandon du projet de centrale nucléaire de Plogoff
1989 : inscrit au programme "Grand site" par le ministère de l'Environnement. Extension du périmètre de classement
1991 : protocole d'accord entre l'État, les collectivités locales et les partenaires du projet, sur les objectifs et les moyens de l'opération
1995-96 : démolition des anciens parkings et bâtiments
1996 : ouverture au public du nouvel espace d'accueil

L'accueil du public et les formes de régulation des flux

Les conditions de la visite du site ont été largement améliorées : paysage réhabilité, sentiers et signalétique particulièrement soignés, commerces installés dans des locaux agréables et modernisés, maison du site proposant information et expositions, visites guidées, présence de personnel d'accueil.

Cependant, cette opération n'a pas véritablement fait l'objet d'une réflexion en terme de « capacité d'accueil » du site. Le nombre de places de stationnement n'a pas été diminué ; la demande en stationnement s'est même accrue du fait de l'allongement de la durée de la visite, engendrée par l'éloignement du parking par rapport à l'extrémité de la Pointe, et par l'attractivité de l'accueil et des services offerts.

En revanche, le recul de la « porte d'entrée du site » (parking, accueil des visiteurs) a accru l'espace d'évolution des visiteurs ainsi que le linéaire de sentiers, réduisant la concentration antérieure des visiteurs à l'extrémité de la Pointe.

De par l'organisation délibérée du site, les visiteurs sont fortement incités à emprunter le sentier sud d'accès à la Pointe, moins fragile ; de fait c'est celui qui est le plus fréquenté. Le sentier d'accès par le nord, qui réserve des vues superbes sur la Pointe du Van, reste volontairement plus confidentiel ; il est emprunté par quelques « découvreurs » qui aiment à sortir des « sentiers battus ».

Budget de l'Opération Grand site Pointe du Raz = 65,40 MF (dont acquisitions foncières : 15 MF)

Europe	6 MF
État	14,90 MF
Région Bretagne	8,60 MF
Département du Finistère	14,30 MF
Conservatoire du Littoral	13 MF
Mécénat	8,60 MF

L'aménagement du site dans le respect de l'esprit des lieux

La qualité très remarquable de la conception et de la réalisation des aménagements extérieurs, notamment des parkings et des sentiers, font de l'opération Grand site de la Pointe du Raz une référence en la matière.

Les parkings (14) :
L'objectif de l'aménagement n'a pas été de créer une structure paysagère pour un camouflage illusoire des parkings, mais de transcrire au mieux une continuité d'éléments naturels comme facteur d'équilibre du paysage afin de limiter les sensations d'artificialisation du site. Pour cela, la conception s'est attachée :

- à adapter le tracé des parkings afin de restituer les formes du parcellaire traditionnel
- à réutiliser certains éléments typologiques du site tels murets, murs/talus, éléments discrets qui, par leur caractère structurel autonome, se comportent comme des permanences dans le paysage
- à utiliser deux matériaux, la pierre comme élément construit et la lande comme élément végétal, pour relier tout cet ensemble
- au choix volontaire d'utiliser les matériaux du site pour réaliser l'ensemble des travaux en recyclant au maximum les matériaux présents sur site afin de minimiser les apports extérieurs et de permettre une démarche « écologique » dans le respect des éléments de composition du site.

Les terrassements ont été réalisés de façon à se caler au plus près des courbes de niveau du terrain naturel. Il s'agissait, sur un terrain pentu, de modeler des plates-formes terrasses et de réaliser des murets-talus, ce jeu de niveau successifs et de murets/talus permettant de dissimuler les véhicules depuis la cité commerciale sans pour autant masquer les vues sur le paysage maritime, et de cloisonner les parkings.

(14) Informations transmises par B. Lanctuit, architecte paysagiste

La technique de mise en œuvre des murets, de type « pierres sèches » dans l'esprit des murets traditionnels (voir les enclos et chemins du Cap Sizun), s'est avérée perdue dans les habitudes de réalisation des entreprises. Un très important travail de relation avec les maçons a été nécessaire, afin d'obtenir tant dans la configuration générale que dans la stabilisation des ouvrages (qualité des matériaux de remplissage et des parements, insertion de tranchées drainantes, ou caniveau double, dévers en pierres, etc...).

Concernant les revêtement de sols, il a été établi une hiérarchie suivant les fréquences saisonnières d'utilisation des parkings, tout en conservant la sensation que l'on se trouve bien à la porte d'un site naturel :

- surfaçage en émulsion gravillonnée de couleur ocre pour le parking permanent avec accueil des cars et des camping cars en partie basse pour minimiser l'impact

- association de deux structures, surfaçage en émulsion gravillonnée pour les circulations et structure terre/pierre, pour le stationnement puis ensemencement hydraulique

- structure entièrement faite en terre/pierre pour le parking ouvert en période de pointe

La matérialisation des emplacements sur les parkings enherbés a été faite par la mise en place d'un système de cordage synthétique fiché au sol.

La réutilisation et le recyclage des matériaux du site : un des points forts de la réalisation des parkings

Les parkings comptent 800 places, implantés sur 3 ha environ, associés à 2,8 km de murets.
De très importants travaux de terrassement ont été nécessaires, la manipulation tous matériaux confondus avoisinant les 26 000 m³. Les terrassements se sont calés au plus près des courbes de niveaux
- récupération, triage et stockage des pierres des anciens murets parcellaires restants sur le site
- récupération des pierres (provenant des murets parcellaires) ayant servi à la structure de chaussées établies par les allemands lors de la guerre (découvert lors des terrassements)
- récupération des matériaux de structure de l'ancien parking pour la confection, entre autre, des fondations et des structures des nouveaux murets/talus
- recyclage des matériaux entreposés lors de la réalisation de la Maison du site et des commerces
- mise en place d'un concasseur sur le chantier pour le recyclage et la confection d'environ 10 000 m³ de pierres concassées en différenciant leur granulométrie en fonction de leur usage final (0/30, 20/40, 40/70).

Les coûts de réalisation des parkings s'établissent ainsi :
- terrassements, chaussées, infrastructures : 2 222 000 F HT
- aménagements paysagers propres : 1 370 000 F HT
- soit environ 120 F HT le M² (hors structures bâties du péage et signalétique)

Les cheminements :
Le tracé des différents cheminements a fait l'objet d'une étude particulière sous forme de représentation graphique suite à une analyse paysagère fine, d'une retranscription sur site de ces tracés par piquetage précis pour prendre en compte tous les éléments (topographie, qualité de la végétation existante, impact du projet dans le site sous différents angles). Une étude technique détaillée de faisabilité sur l'utilisation des matériaux provenant du site et correspondant à une intégration maximale a été réalisée dès les premières propositions du parti d'aménagement des cheminements.

La revégétalisation de la Pointe (15) :
Les dégradations intenses des pelouses et landes sur l'extrémité des deux pointes, du Raz et du Van, concernent une superficie de 8 hectares. Toute tentative de réhabilitation du site passait nécessairement par une intervention active, et encore largement expérimentale, en raison de la rareté des données scientifiques et techniques en la matière. Les méthodes de réhabilitation faisant uniquement appel à des apports de terre ou à l'introduction d'espèces végétales non spontanées ont été écartées (quantité trop importantes, risques de pollution biologique). Les interventions ont été définies sur la base de cahier des charges techniques très exigeant du point de vue de l'authenticité et de l'intégration des interventions envisagées. Elles ont permis de tester les techniques et procédés suivants :

- dispositifs de canalisation de la fréquen-

(15) Opération grand site national Pointe du Raz - Cap Sizun, « Reconstitution d'un paysage de lande et pelouse littorales, les acquis d'une action expérimentale », Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, janvier 1996

tation : clôture de fil métalliques de hauteurs différentes, clôtures bois

- revégétalisation spontanée : évolution naturelle de la végétation sur des secteurs mis en défens

- ensemencements hydrauliques : épandage d'un mélange graines + eau + fixateur + produits de germination et de fertilisation

- broyant : épandage du produit d'un broyat de lande haute et moyenne

- transplants de mottes : prélèvement de mottes de lande en milieu sain et remise en place en secteur dégradé. Les suivis scientifiques de ces techniques sont encore en cours.

Un suivi très fin de la mise en œuvre des aménagements

Aboutir à une telle qualité des aménagements réalisés a notamment supposé :
- la coopération de professionnels de compétences pluridisciplinaires, dans la durée, dès l'amont, tout au long des études de conception, et en phase de réalisation : architectes, paysagistes, botanistes, écologues, etc...
- des expérimentations de terrain
- la présence constante des concepteurs en phase chantier, permettant d'ajuster en permanence le projet au terrain, de guider les entreprises dans la mise en œuvre de techniques qu'elles n'avaient pas ou plus l'habitude de réaliser.

La structure et les moyens de gestion

Autrefois non véritablement géré, le site est aujourd'hui doté d'une instance de gestion : le syndicat mixte pour l'aménagement et la protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun.
Les ressources de gestion du site proviennent pour 95 % des recettes de parking.

Une avancée importante est à mentionner quand on connaît les antagonismes qui ont longtemps divisé les deux communes : le site est géré dans sa globalité « Pointe du Raz, Baie des Trépassés, Pointe du Van », c'est-à-dire s'étendant sur les deux communes de Plogoff et de Cléden, avec les recettes de parking prélevées à la seule Pointe du Raz.

La Pointe du Raz dispose aujourd'hui de moyens de fonctionnement et de gestion, d'une structure pérenne. On notera que les commerçants sont associés avec voix consultative à la gestion du site. Mais, bien que largement bénéficiaires de l'opération, les 14 commerçants présents ne participent ni financièrement ni en nature à la gestion du site.

Composition du syndicat mixte

Sont membres du syndicat mixte :
- les communes de Plogoff et Cleden-Cap Sizun
- SIVOM du Cap Sizun
- Conseil général du Finistère

Sont membres avec voix consultative :
- le Préfet
- le Conservatoire du Littoral
- la CCI de Quimper
- l'Association Tourisme en Cap Sizun
- l'Association des commerçants de la Pointe du Raz
- le CDT
- les mécènes

Données-clés sur le budget du syndicat mixte 1997

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
personnel	826 KF	parking	2 349 KF
entretien site, bâtiments, etc..	200 KF	guidage	25 KF
navette	540 KF	diaporama	34 KF
promotion, info	170 KF	revenus immeubles et produits except.	13 KF
intérêt emprunts	95 KF	TOTAL	
taxes + divers	420 KF	recettes propres	2 424 KF
redevance Plogoff*	750 KF	subventions	104 KF
TOTAL	3 012 KF		

* Il s'agit d'une somme versée par le Syndicat mixte à la commune de Plogoff, correspondant aux recettes de parking précédemment encaissée par la commune de Plogoff, à l'époque où le parking était communal...

Les retombées économiques et le partenariat local

Les commerçants présents sur le site sont les premiers à reconnaître l'impact positif de la réhabilitation sur leur activité et leur

chiffre d'affaire.
Les retombées de l'opération à l'échelle du Cap Sizun si elles existent certainement sont plus difficiles à cerner. Elles ont pourtant été au cœur du projet et ce dès l'origine : l'objectif étant de faire de la Pointe du Raz « la porte d'entrée sur le Cap Sizun ». La maison du site s'attache d'ailleurs à faire la promotion du Cap Sizun dans sa globalité et à inciter les visiteurs à séjourner et à découvrir les autres richesses de la région.
Cependant une grande partie des mesures d'accompagnement prévues à l'opération grand site pour le Cap Sizun reste encore à définir concrètement et à mettre en œuvre. Seul le bouclage des sentiers côtiers est réalisé.

Conclusion

L'Opération grand site de la Pointe du Raz est exemplaire à plus d'un titre : ampleur des dégradations, importance des moyens de remise en état du site, caractère spectaculaire des démolitions, prise de conscience « de ce que gérer un site naturel veut dire »

Elle devrait inciter également à la modestie dans les interventions sur les grands sites et pose plus que tout autre la question de la réversibilité des aménagements. N'oublions pas que l'OGS des années 90 a été précédée dans les années 60 par une première opération de réorganisation du site, elle aussi d'envergure pour l'époque ; elle avait abouti à la création des parkings, et du regroupement des commerces au sein de la « cité commerciale », ceux-là même qu'il s'est avéré prioritaire de détruire en 1995...

Les nouveaux aménagements subiront-ils le même sort dans quelques décennies ? Reste que l'intervention actuellement en cours comporte on l'a vu, un important volet de reconstitution du paysage de landes et de pelouses littorales. S'il réussit, il marquera l'histoire du site et, au delà, l'histoire des techniques de reconstitution végétale et écologique.

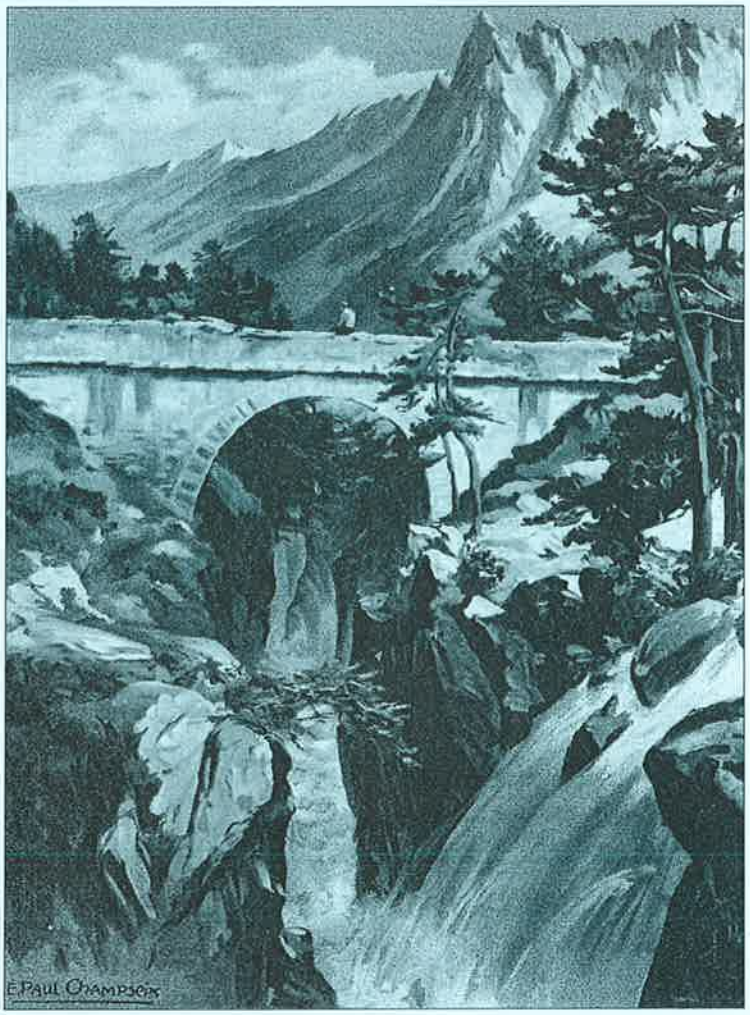

Le Pont d'Espagne d'après l'affiche de E. Paul CHAMPSEIX
Collection Musée Pyrénéen

Le Pont d'Espagne - Hautes-Pyrénées

Le site

Le site du Pont d'Espagne est d'abord et anciennement une « curiosité pittoresque ». Il doit son nom et sa renommée à un pont enjambant le Gave de Gaube, à l'aplomb d'une cascade. Il fait partie, avec Gavarnie, des excursions classiques des Pyrénées.

C'est aussi le domaine de ski de fond de Cauterets (1 200 habitants permanents, 20 000 lits touristiques), station réputée par ailleurs pour son domaine de ski alpin et ses thermes.

Le site du Pont d'Espagne a fait récemment l'objet d'une importante opération de réhabilitation, à l'initiative des collectivités locales. En effet, le site, en cul de sac, connaissait un véritablement envahissement par la voiture, avec 2 700 voitures et 9 000 visiteurs les jours de pointe d'été, engendrant des dégradations importantes du site, situé en zone centrale du Parc national des Pyrénées, rebaptisé « Le Pont d'Enfer ».

L'étude de programmation préalable à la réhabilitation fournissait un diagnostic sévère : « Le site se caractérise par un moindre projet économique : le système fonctionne à peu de frais pour le gestionnaire et avec un minimum d'emplois ; en contrepartie, l'accès au site et à la plupart des activités sont gratuites, moyennant quoi la clientèle est peu exigeante sur la qualité des prestations. Également un moindre profit culturel et écologique : bien plus que la surfréquentation, c'est l'absence de gestion de cette fréquentation qui doit être mise en cause dans les atteintes ponctuelles dont est victime la végétation sur certains sites sensibles ».

La réhabilitation du site, d'un montant de 35 MF, a comporté :

- la coupure de la route bien avant le Pont d'Espagne lui-même, où sont regroupés les parkings
- la création d'une porte d'entrée du site : parking, accueil, locaux techniques, départ des sentiers
- la création d'un téléporté dans le site, préféré pour son caractère réversible sans atteintes au site, à une navette routière qui aurait nécessité la réfection de la route d'origine
- la mise en place d'une structure de gestion du site.

Caractères généraux

- situé sur la commune de Cauterets, à 7 km environ du centre de Cauterets
- caractères physiques : situé à 1 496 mètres d'altitude, dans un paysage pyrénéen marqué par l'importance des estives maintenant un paysage ouvert et la forêt.
- fréquentation : été : 500 000 visiteurs
  hiver : 150 000 visiteurs (ski de fond)
- statut de protection :
  zone centrale du Parc national des Pyrénées
  Site classé au titre de la loi de 1930
- statut foncier :
  appartient en totalité à la Commission syndicale de la Vallée de Saint Savin, établissement public très spécifique aux vallées des Pyrénées

L'accueil du public et les formes de régulation des flux

Deux éléments sont à noter :

- la capacité de stationnement a été légèrement réduite. Alors que le site avait absorbé auparavant des pointes pouvant aller jusqu'à 1 600 voitures et 20 cars, le parking comporte aujourd'hui 1 500 places. Le stationnement sauvage est impossible et le parking a été implanté dans un lieu où il ne pourra pas être agrandi.

Lorsque le parking est plein, ce qui est arrivé à cinq reprises depuis sa création, le gestionnaire du site ferme la route d'accès. Du personnel du site descend sur la route de Cauterets, informe chaque automobiliste et les dirige vers d'autres sites.

– un service de navettes (bus) a été créé entre Cauterets et le site (7 km). Il a été confié à un opérateur privé qui reverse une redevance annuelle à l'organisme gestionnaire du site.
La seule gestion du site nécessite 26 équivalents plein-temps sur l'année en majorité mobilisés sur l'accueil du public.

Trois établissements commerciaux sont implantés de très longue date dans le site : un café-restaurant ; un café-restaurant-hébergement de groupes (46 lits) ; un hôtel-restaurant de 14 chambres. Tous trois sont propriétés de la Commission syndicale (murs). Pour l'instant, ces établissements, vétustes, n'ont pas fait l'objet de travaux de réhabilitation. Si l'un d'eux, récemment installé, se sent partie-prenante du projet, les deux autres, plus âgés, en restent assez extérieurs.

L'aménagement du site dans le respect de l'esprit des lieux

Le parti d'intervention sur le site a été différent suivant les niveaux de sensibilité du site et les niveaux de pression touristiques qui s'y exercent. Il distingue en effet deux zones :

– le cœur du site, englobant la zone d'accueil et le Pont d'Espagne proprement dit, aménagée autour du concept de « jardin de montagne », engendrant un type d'aménagement « construit » et architecturé ; ces qualificatifs s'appliquent aux différents bâtiments et ouvrages, amis également aux espaces « naturels, forêts, landes et pelouses dont les techniques d'aménagement et d'entretien relèvent davantage de l'horticulture que de la sylviculture classique

– la périphérie, pratiquement pas aménagée, avec une fonction touristique orientée vers la randonnée et l'approche de la Haute montagne.

Il n'en reste pas moins que la réhabilitation s'est traduite par une construction lourde sur le site. Si la qualité du projet et de son exécution n'est pas en cause, sa présence dans le site dont il « barre » l'approche est particulièrement imposante. Le projet initial, au vu duquel les autorisations ministérielles d'intervention en site classé ont été délivrées, prévoyait un paysagement conséquent du parking, limitant son impact visuel. Ces plantations de haies n'ont pas été réalisées à ce jour.

La structure et les moyens de gestion

Il s'agit là d'un aspect particulièrement intéressant de ce cas.

Une société d'économie mixte a été créée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, dont 44 % du coût a été financé par emprunt de la SEM.

Depuis sa réhabilitation, le site est géré par « Espaces Cauterets », régie communale de la ville de Cauterets, chargée de toute l'activité touristique de Cauterets. Le fait qu'un grand site naturel soit géré par un opérateur est relativement rare. C'est le signe que ce site naturel est aujourd'hui totalement intégré à la politique touristique de Cauterets et à sa politique d'image.

Dès l'origine du projet, le principe de l'autofinancement du fonctionnement du site a été retenu. Celui-ci est en effet entièrement financé par les usagers du site, c'est-à-dire ses visiteurs qui paient des services ou des redevances pour des activités (vignette ski

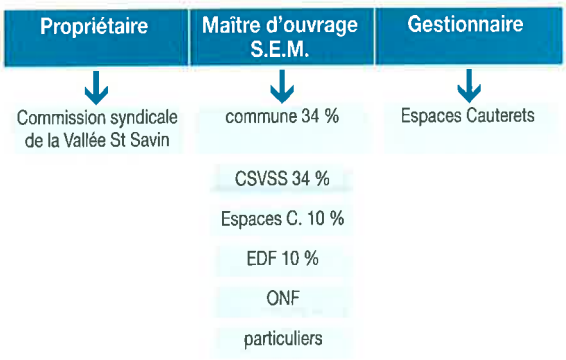

de fond). Espaces Cauterets paie une redevance à la SEM, pour l'exploitation du site, correspondant au montant du remboursement des annuités d'emprunt. C'est donc en fait Espaces Cauterets qui a pris le risque de l'opération au plan économique.

Le financement de l'opération

Subventions	
Région Midi-Pyrénées	4,40 MF
Département	3,40 MF
Europe	3,80 MF
État	5,20 MF
Agence de l'eau	0,70 MF
Autofinancement	1,50 MF
Emprunt sur 12 ans	15,50 MF

Données-clés sur le budget de gestion 1996 (Espaces Cauterets)

Dépenses HT		Recettes HT	
Total	7,40 MF	Recettes d'expl.	6,5 MF
dont		dont	
personnel	2,90 MF	parking	23,6 %
charges d'expl	1,10 MF	remontées mécaniques	40 %
annuités d'emprunt	1,00 MF	téléporté	16,4 %
redevance SEM	2,40 MF	redevance ski de fond	19 %

La première année d'ouverture du site dans la nouvelle configuration fait apparaître un excédent d'exploitation.
Le déficit (- 0,95 MF) apparaissant au bilan est du au montant élevé de la redevance versée à la SEM pour le remboursement de ses emprunts. Un rééchelonnement des annuités est intervenu à partir de 1997.

Les retombées économiques et le partenariat local

On a vu que le partenariat local a été particulièrement fort sur ce site. A la différence de nombreuses Opérations grands sites où l'administration centrale du Ministère de l'environnement est fortement moteur, le projet a été ici souhaité, conçu et géré localement par les collectivités locales et le Parc national des Pyrénées.

La mobilisation de l'opérateur touristique de Cauterets (Espaces Cauterets) dans le projet témoigne de la place prépondérante qu'a eu la revalorisation du site aux yeux du public, et l'amélioration des conditions d'accueil.
Espaces Cauterets estime qu'aujourd'hui l'attractivité du Pont d'Espagne génère 30 % des « journées touristiques » en hiver et la quasi totalité de l'économie touristique locale (hors thermalisme) en été. C'est dire l'enjeu que représente un tel site. L'Office du tourisme de Cauterets communique largement sur le Pont d'Espagne : au Pont d'Espagne, moi j'estime la nature », « Pont d'Espagne, grimpez dans l'estime de la nature ».

Conclusion

Le nouveau dispositif répond aux problèmes posés par une fréquentation de masse sur un site fragile. La gestion du site satisfait tout à la fois le Parc national des Pyrénées et les visiteurs auprès desquels des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées.

Son mode de gestion, de type commercial bien qu'assuré par une structure publique, contribue à inscrire le site dans une économie locale montagnarde.

Du point de vue des aménagements réalisés dans le site, cet exemple, de même que celui de la Pointe du Raz avec lequel il a beaucoup de points communs, s'apparente à un « équipement public lourd ».

C'est le cas, tant à l'échelle du site naturel (taille imposante des bâtiments, réalisés en pierre, aménagement des parkings, etc...), qu'à l'échelle plus large d'une région rurale et d'une économie locale.
Ces aménagements vont dans le sens d'une meilleure gestion des sites. Mais n'existerait-il pas (ou n'existera-t-il pas dans le futur) une alternative à ces équipements lourds des sites, aussi réussis soient-ils ?

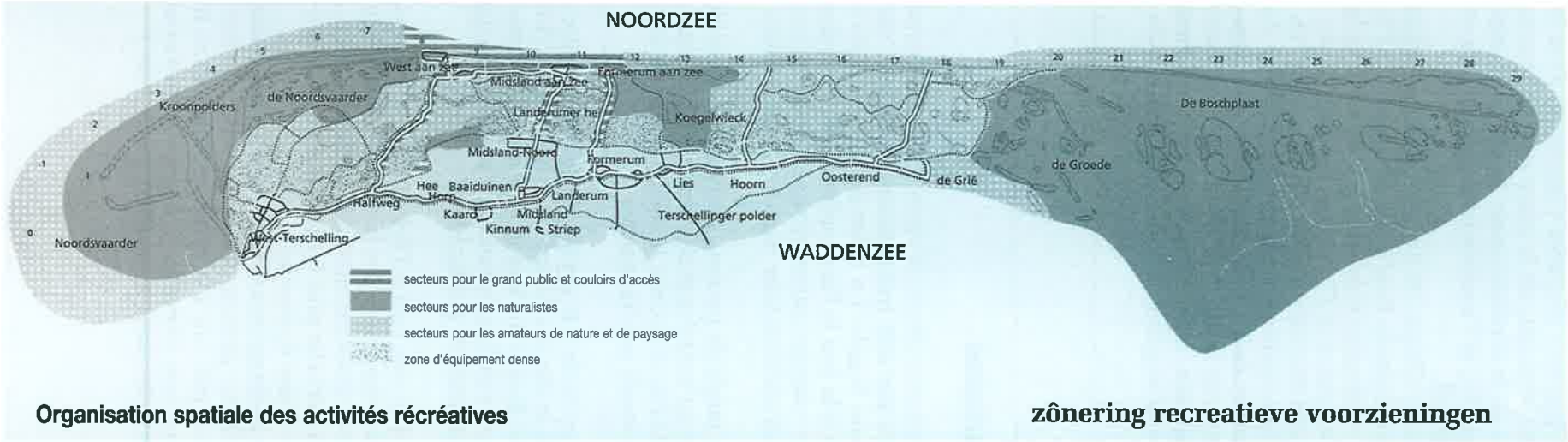

Organisation spatiale des activités récréatives

zônering recreatieve voorzieningen

Sources : Staatsbosbeheer, Freek Zwart

Terschelling - Pays-Bas

Le site

Il s'agit d'une des îles de l'archipel frison, qui s'étend au nord des Pays-Bas. L'île est située à 40 km de la côte sud du Danemark, soit à 2 heures de bateau.
Elle est composée de dunes (4 200 ha), de marais salants (2 700 ha), de vasières et landes, et enfin de boisements (730 ha). La majeure partie de cette zone est composée d'aires naturelles. Un polder, essentiellement agricole, représente environ 1 500 ha.

Les vastes aires naturelles qui ont été formées par les forces conjuguées du vent, du sable et de la mer comptent parmi les régions à forte valeur paysagère du pays. Au début du 20e siècle, le drainage a été pratiqué à grande échelle en vue du reboisement et de l'exploitation des terres, deux villages de vacances et plusieurs hôtels ont été bâtis pour développer le tourisme.

L'île compte 4 500 habitants, dont la moitié habite dans le port de West-Terschelling, au sud, l'autre moitié étant disséminée dans 10 villages. L'est de l'île, qui fait 10 km de long, est inhabité.

Depuis maintenant plus de 30 ans les autorités locales et l'État travaillent en étroite coopération et consensus à sauvegarder le caractère de l'île. Ce consensus a permis d'anticiper les problèmes de fréquentation avant qu'il ne se posent vraiment. Cela leur a permis d'intervenir de façon plus préventive que curative.

Caractères généraux

- caractères physiques : 11 000 ha, 30 km de long, 3 à 4 km de large
- fréquentation : 350 000 touristes.
  2 500 000 incursions dans les aires naturelles
- statut de protection : nature protection act
- statut foncier : à 80 % propriété de l'Administration nationale des forêts (Staatsbosbeheer)

L'accueil du public et les formes de régulation des flux

A Terschelling, la gestion de la nature et des loisirs sont les principaux pôles d'attention de l'Administration des forêts, propriétaire de 80 % de la superficie de l'île.

L'île est un lieu de séjour prisé des Néerlandais : 350 000 touristes, pour des séjours supérieurs à 6 jours. Une étude a révélé que les touristes qui se rendent à Terschelling accordent une importance toute particulière aux formes actives de loisirs et que le paysage, la nature, la plage et le calme sont les raisons principales de leur séjour. Compte tenu de son éloignement, l'île n'attire pratiquement pas de visiteurs à la journée.

Les aires naturelles de l'îles sont très fortement sollicitées par le public. L'Administration des forêts estime que les aires naturelles qu'elle gère reçoivent 2 000 000 de visites par an de la part de touristes, et 500 000 de la part des habitants de l'île, pour des incursions de 30 minutes jusqu'à une journée entière. L'accès de ces zones naturelles est libre, l'ouverture maximale au public étant un principe fondateur de la politique de l'Administration forestière et des autorités locales à Terschelling.

La politique conduite à Terschelling combine :

- une politique de non accroissement du nombre de lits touristiques : la municipalité a en effet fixé à 20 000 la capacité d'hébergement maximale (tout type d'hébergement confondus). Cette option a été prise il y a 30 ans et n'a jamais été remise en cause. Elle témoigne du désir des locaux de conserver son caractère au lieu. Cette limitation est traduite dans les documents (« Local town and countryside planning system »).
- un système de zonage de la fréquentation

par le public reposant sur l'identification de la fragilité des différentes zones de l'île.

L'Administration des forêts a établi un plan de gestion pour 10 ans (1992-2002) ayant pour objectif d'organiser les flux de visites de façon à ce que :
- « la qualité de la nature et du paysage soit maintenue et même améliorée
- les visiteurs puissent profiter au maximum du paysage et de la nature. »

Afin de le rendre compatible avec la fragilité des zones d'intérêt écologique, la stratégie de l'Administration des forêts a consisté étudier tout d'abord les comportements et attentes des visiteurs. Elle a distingué 3 grandes catégories :
- les visiteurs qui viennent pour se distraire (<10%) : ils ne sont pas particulièrement intéressés par la nature. Ils font des activités en groupe, chose qui pourraient aussi bien avoir lieu en dehors des aires naturelles.
- les amoureux de la nature (75-80 %). Ils désirent plus que tout profiter (visuellement) de l'espace, du paysage et de la nature. Le calme est pour eux relativement important. La plupart du temps, ils viennent sur l'île en famille.
- les naturalistes (15 % environ). Les activités de ce groupe sont fortement axées sur l'étude de la flore et de la faune. Il s'agit la plupart du temps d'activités individuelles ou déployées en petits groupes. Les priorités de ce groupe sont un environnement aussi naturel que possible et beaucoup de calme, c'est-à-dire peu d'autres visiteurs autour d'eux.

C'est sur la base de cette étude qu'un zonage a été réalisé, correspondant à des fonctions récréatives et à des niveaux d'équipements différents :

- la zone destinée à ceux qui viennent pour se distraire : elle est équipée pour l'accueil et la circulation d'un grand nombre de visiteurs dans un laps de temps aussi bref que possible. Ces équipements sont axés sur la distraction, la sécurité et la prévention des dégâts et des nuisances. Il s'agit par exemple de l'installation d'aires de stationnement pour les voitures et les bicyclettes en bordure des points d'accès aux plages.

- la zone destinée aux « amoureux de la nature » : dans la zone réservée à ce groupe, les équipements sont le support d'activité de découverte active de la nature et des paysages : sentiers pour les cyclistes, les promeneurs et les cavaliers, chemins d'interprétation, points de vue, panneaux d'information et d'orientation. Les équipements de support (points de départ des itinéraires pédestres et des excursions, points de vue, etc) se trouvent à proximité des lieux de villégiature (campings, bungalows, villages). Un vaste programme d'excursions (plus de 300 par an) est proposé en collaboration avec le Syndicat d'initiative sous la direction du garde forestier.
  L'île compte un parc de 10 000 vélos de location, et connaît des problèmes de stationnement ... de bicyclettes, à proximité des plages, et un surencombrement des pistes cyclables, mais le parti a été pris de ne pas les élargir.

- la zone destinée aux naturalistes : l'aménagement y est aussi naturel que possible et les équipements quasi inexistants : absence de signalétique, routes et chemins non asphaltés, de plus en plus ténus dans les zones les plus sensibles (en bordure de prairies humides par exemple), pouvant ne devenir que des simples sentes tracées dans l'herbe par fauchage.

L'Administration des forêts considère que ce système de zonage a réussi à réguler la pression des visiteurs et à garantir la préservation des zones les plus sensibles.

L'aménagement du site dans le respect de l'esprit des lieux

Le degré d'aménagement et les types de réalisations sont modulées en fonction des 3 zones présentées ci-dessus.

Les villages de vacances et les hôtels ont été réhabilités.

Les principales aires naturelles de l'île ont été restaurées :
- interruption ou réduction du drainage
- remise en état des friches

– stimulation de la dispersion du sable dans les dunes asséchées
– transformation des boisements de pins en forêts de feuillus

La structure et les moyens de gestion

L'Administration des forêts dispose de 15 agents à Terschelling en hiver, chiffre qui l'élève à 20 en été.
Le budget annuel consacré au site de Terschelling s'élève à 6 MF, les recettes propres générées par l'exploitation du site représentant 46 % du total. L'État, au travers du Ministère de l'agriculture de la gestion de la nature et de la pêche subventionne directement une partie du budget de fonctionnement.

Données-clés sur les budgets de gestion

Dépenses		Recettes	
Total	6 MF	Recettes d'expl.	2,80 MF
dont		dont	
accueil du public	39 %	accueil du public	64 %
entretien milieu naturel	32 %	produits de la forêt	15 %
frais généraux, taxes...	29 %	autres	21 %
		Subvention État	3,20 MF

Les gestionnaires

Staatsbosbeheer, Administration nationale des forêts (service du ministère de l'agriculture qui gère au niveau national 210 000 ha de forêts et d'aires naturelles, qu'il s'agisse de terres ou d'eau).

Les retombées économiques et le partenariat local

L'attrait de l'île est ses paysages et ses milieux naturels.
La population vit de l'agriculture, mais surtout du tourisme : 80 % des insulaires dépendent de l'activité touristique et le chiffre d'affaire du secteur des loisirs s'élève à 445 MF.
Les relations sont loin d'avoir toujours été bonnes avec les habitants et leurs représentants. De gros efforts ont été accomplis. en ce domaine. Depuis, l'Administration des forêts évalue régulièrement sa communication, au travers d'enquêtes par questionnaires anonymes auprès des habitants. Ces enquêtes montrent une adhésion locale à l'action menée.

« Impossible de gérer 80 % d'une île sans l'acceptation de ses habitants »

« Avant que le plan de gestion ne soit définitivement établi, de nombreux entretiens ont été menés avec le conseil municipal afin de veiller à ce que ce plan soit bien adapté à la politique locale des loisirs. La stabilisation, qui a maintenu depuis 1970 la capacité d'hébergement sur l'île à 20 000 lits, est l'un des aspects importants de cette politique. En outre, des informations détaillées ont été fournies et des réunions ont été organisées avec la population locale et les groupes d'intérêts, afin de discuter du concept de ce plan. Notre objectif était de permettre ainsi l'apport de modifications éventuelles et de nous assurer que le plan recevrait le maximum de soutien de la part de la population locale. Dans le cadre de cette campagne d'information, un résumé du concept du plan de gestion a notamment été distribué dans chaque foyer. Nous ne voulons pas agir comme un propriétaire féodal, mais comme un « business partner » normal et responsable. C'est impossible de gérer 80 % d'une île sans la coopération et la compréhension des habitants. Communication et information sont la clé » (Freek Zwart, Staatsbosbeheer).

Conclusion

Le responsable du site, appartenant à L'Administration des forêts, qui le gère depuis 25 ans, estime que l'île offre aujourd'hui une qualité de milieux naturels reconnus au plan international, tout en accueillant un nombre élevé de visiteurs satisfaits de leur visite.

Il attribue ce succès à deux facteurs-clés :
– la politique de plafonnement du nombre de lits touristiques qui permet de contenir l'afflux de visiteurs à un niveau acceptable pour le milieu et gérable pour les autorités de l'île
– au zonage de l'île établi en fonction des publics et de leurs attentes : il permet de bien gérer les différents niveaux de sensibilités écologiques de l'île et de proposer à chacun une offre correspondant à ses attentes.

Il insiste sur la nécessité de maintenir en parfait état de fonctionnement les équipements et les aménagements.

Ont collaboré à cet ouvrage ainsi qu'au groupe d'experts réunis par l'ICOMOS en 1996-98 :

- Nancy Bouché, secrétaire générale de la Section française de l'ICOMOS
- Jean-Pierre Thibault, secrétaire général adjoint de la Section française de l'ICOMOS
- Philippe Déméron, Anne-Françoise Pillias et Claudine Zysberg, direction de la Nature et des Paysages, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement
- Jean-Marie Petit, Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
- Michèle Prats, Inspection générale de l'Equipement
- Philippe Braive, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Marc Duez, géographe, Agence française d'ingénierie touristique (AFIT)
- Valéry Patin et Clémence Patin, Empreinte et communication
- Anne Vourc'h, bureau d'études Urbanis et association "Chemins fragiles"

Le secrétariat du groupe de travail a été assuré par Louis Decazes et Françoise Pitras, Section française de l'ICOMOS.

Maquette et impression Parc national des Cévennes - mars 1999

« Vaut le détour » Les grands sites

Par Anne Vourc'h - Urbanis

Cet ouvrage est publié par 1'ATEN en collaboration avec la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Il expose comment accueillir les visiteurs dans ces hauts lieux prestigieux et fragiles sans les aménager trop lourdement, comment protéger ces sites tout en les ouvrant à un large public, comment en garder la magie. Il aborde le rôle que joue, dans ce processus, la population locale et les moyens humains et financiers à mettre en œuvre.

La première partie de ce document invite les responsables de sites naturels fréquentés à une réflexion sur les enjeux et les problèmes spécifiques de gestion de ces sites.

La seconde partie propose des démarches et outils peu connus sur la capacité d'accueil d'un site et la gestion des flux.

Enfin, la troisième partie présente cinq exemples français et étrangers de réhabilitation et de gestion de grands sites.

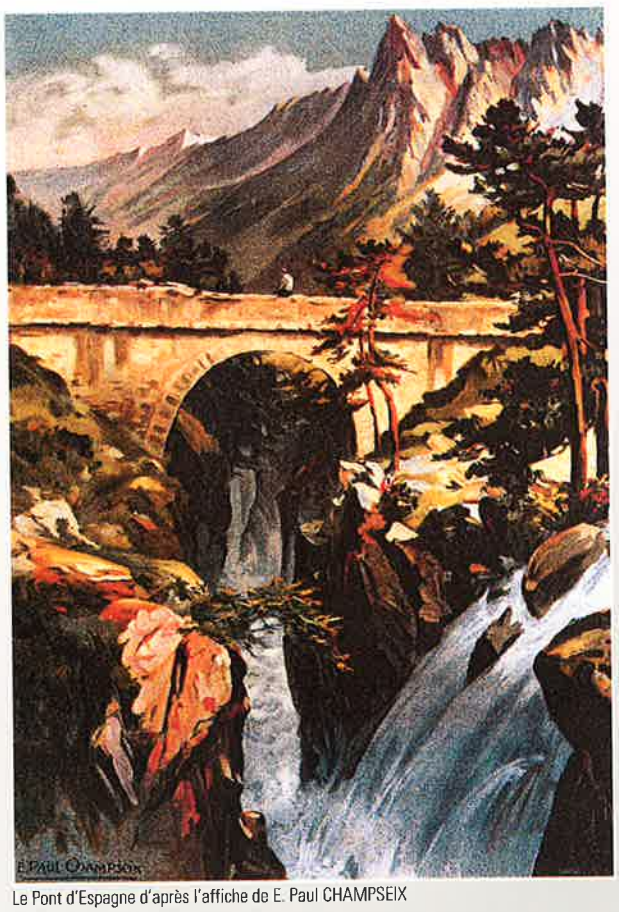

Le Pont d'Espagne d'après l'affiche de E. Paul CHAMPSEIX
Collection Musée Pyrénéen

GIP ATEN
2, place Viala
34060 Montpellier Cedex 2
Téléphone : 04 67 04 30 30
Télécopie : 04 67 52 77 93
ISBN 2-912801-54-0 - FF 100 15,24 €

Première de couverture
le grand site de la pointe du Raz
Photos : Jean Marie Petit
et Conservatoire du littoral.